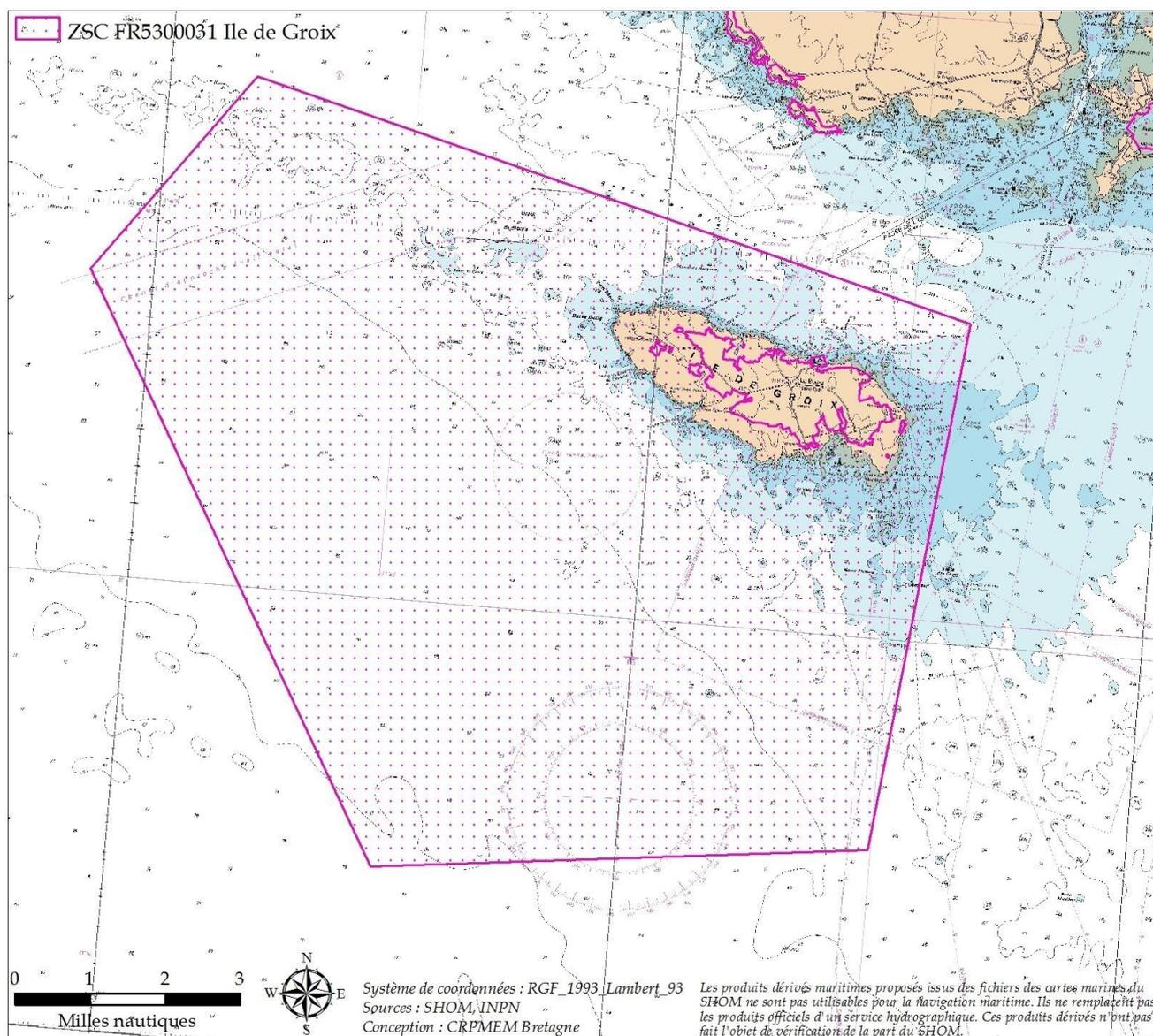




ZONE SPECIALE DE CONSERVATION FR5300031

ILE DE GROIX

## DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DES ACTIVITES DE PECHES PROFESSIONNELLES



# Sommaire

<b>1</b>	<b>ORGANISATION DE LA PECHE PROFESSIONNELLE .....</b>	<b>3</b>
1.1	ECHELLE COMMUNAUTAIRE.....	3
1.2	ECHELLE NATIONALE .....	3
1.3	ECHELLES REGIONALE ET LOCALE .....	4
<b>2</b>	<b>METHODOLOGIE POUR CARACTERISER LES ACTIVITES DE PECHE PROFESSIONNELLE .....</b>	<b>5</b>
2.1	LE SYSTEME D'INFORMATIONS HALIEUTIQUES D'IFREMER .....	5
2.2	LE SYSTEME D'INFORMATION PECHE « VALPENA ».....	5
2.2.1	Description générale et objectifs du système Valpena .....	5
2.2.2	Méthodologie d'enquête et validation des données .....	6
2.2.3	Données mobilisables .....	6
2.2.4	Données mobilisées dans le cadre de ce diagnostic .....	6
2.2.5	Représentativité des données mobilisées.....	6
2.2.6	Mobilisation de données supplémentaires .....	7
2.2.7	Zone d'étude .....	7
<b>3</b>	<b>CONTEXTE GENERAL DE LA PECHE EN BRETAGNE : IMPORTANCE SOCIO-ECONOMIQUE ET ENJEUX.....</b>	<b>8</b>
3.1	ECHELLE BRETONNE .....	8
3.2	ECHELLE LOCALE.....	9
<b>4</b>	<b>PRESENTATION GENERALE DE LA PECHE SUR LE SITE NATURA 2000 ILE DE GROIX .....</b>	<b>11</b>
4.1	PREAMBULE .....	11
4.2	PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES NAVIRES.....	12
4.2.1	Provenance des navires par port d'attache .....	12
4.2.2	Taille des navires .....	12
4.3	FREQUENTATION GENERALE DE LA ZONE D'ETUDE, TOUS METIERS CONFONDUS .....	13
4.3.1	Densité annuelle .....	13
4.3.2	Fréquentation mensuelle .....	14
4.3.3	Intensité annuelle.....	14
4.4	METIERS PRATIQUES SUR LE SITE.....	15
4.5	SYNTHESE DES PRINCIPALES REGLEMENTATIONS PECHE SUR LE SITE.....	16
<b>5</b>	<b>ANALYSE PAR METIER.....</b>	<b>18</b>
5.1	CHALUT DE FOND A LANGOUSTINE ET POISSONS.....	19
5.2	LE CHALUT PELAGIQUE.....	22
5.3	FILET DROIT ET FILET TREMAIL .....	25
5.4	LA BOLINCHE .....	28
5.5	PALANGRE ET LIGNE.....	31
5.6	CHALUT A LANÇON.....	34
5.7	CASIER A GROS ET A PETITS CRUSTACES.....	35
5.8	DRAGUE A COQUILLE ST-JACQUES .....	38
5.9	DRAGUE A BIVALVES .....	40
5.10	CARRELET A EPERLAN.....	41
5.11	PECHE DU POUCE-PIED.....	42

# 1 ORGANISATION DE LA PECHE PROFESSIONNELLE

## 1.1 ECHELLE COMMUNAUTAIRE

L'Union européenne dispose d'une **compétence exclusive** en matière de pêche, la **Politique Commune de la Pêche (PCP)** constituant le cadre d'intervention sectorielle. Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la nouvelle PCP comporte quatre grands domaines d'action : la gestion des pêches, la politique internationale, les marchés et la politique commerciale, le financement de la politique.

La gestion des pêches vise principalement à garantir des rendements de pêche élevés à long terme pour tous les stocks entre 2015 et 2020, à travers la définition du « rendement maximal durable » (RMD). Le deuxième objectif est de réduire au maximum, voire d'empêcher, les captures non désirées, via l'introduction progressive d'une obligation de débarquement (« 0 rejets »).

La gestion des pêcheries peut prendre la forme de contrôles à l'entrée et/ou à la sortie de la pêcherie. Les contrôles à l'entrée englobent les règles d'accès aux eaux, les contrôles de l'effort de pêche et les mesures techniques destinées à réglementer l'emploi des engins de pêche ainsi que les zones et le temps de pêche. Les contrôles à la sortie consistent principalement à limiter les quantités de poissons pêchées dans une pêcherie, notamment en appliquant un total admissible des captures (TAC) pour la plupart des stocks commerciaux de poissons, lesquels sont ensuite répartis entre les pays de l'UE sous la forme de quotas nationaux.

La PCP recourt de plus en plus à des plans pluriannuels, qui associent souvent plusieurs outils de gestion.

La mise en œuvre de la réforme de la politique commune de la pêche s'appuie sur un instrument financier, le **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)**. Adopté en avril 2014, le cadre d'intervention est en cours de définition au niveau français. Le FEAMP doit aider à reconstituer les stocks halieutiques, à réduire l'impact de la pêche sur le milieu marin et à éliminer progressivement les pratiques dommageables de rejets. A ce titre, des fonds seront mobilisables pour financer des mesures Natura 2000 en mer.

## 1.2 ECHELLE NATIONALE

**Le rôle des Etats en matière de gestion des pêches reste primordial dans leur mer territoriale** (bande des 12 milles nautiques), la pêche dans cette zone étant réservée aux pêcheurs de l'Etat membre ainsi qu'aux autres Etats détenteurs de "droits historiques". La France a choisi de partager cette gestion avec les Comités des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, sur le fondement du **livre neuf du code rural et de la pêche maritime** (respectivement articles R 911-3 et R 912-31). Il y a donc en droit français **deux régimes juridiques possibles de gestion des ressources dans les eaux territoriales : l'un mis en œuvre par les autorités administratives** (ministre chargé de la pêche ou préfet de Région) et **l'autre mis en œuvre par les Comités des Pêches**.

**La Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA)**, rattachée depuis 2012 au ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, veille à l'application de la réglementation, organise le contrôle et la surveillance des pêches, détermine la politique d'aide à l'investissement des entreprises de pêche et gère les crédits d'Etat et communautaires à la pêche, notamment le FEAMP.

**Le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM)** est l'échelon national de l'organisation professionnelle de la pêche dont la mission première est la représentation et la promotion des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche ou d'élevage marin. L'ensemble des membres de la profession y adhère obligatoirement. Le CNPMEM élabore la réglementation des pêches dans les eaux territoriales en matière de cohabitation, limitation du temps de pêche, ajustement de l'effort de pêche, gestion des volumes de captures etc., via notamment la mise en place de licences de pêche. Ces mesures sont adoptées par arrêté ministériel et complètent la réglementation européenne.

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) adoptée en juillet 2010, a doté le CNPMEM de nouvelles missions, notamment dans le domaine de l'environnement. Il est ainsi, entre autres, chargé :

« *De participer à la mise en œuvre des politiques publiques de protection et de mise en valeur de l'environnement, afin notamment de favoriser une gestion durable de la pêche maritime et des élevages marins* » (Article L. 912-2 de la LMAP, 2010).

## 1.3 ECHELLES REGIONALE ET LOCALE

---

**Le préfet maritime de l'Atlantique** dépend directement du Premier ministre via le Secrétaire Général de la Mer. Il coordonne l'action de l'Etat en mer. Ses compétences en matière de pêche concernent essentiellement la sécurité et le contrôle (lutte contre les activités illicites). Le préfet maritime de l'Atlantique a autorité sur toute la façade atlantique, du Mont St Michel à la frontière espagnole.

**Le préfet de région Bretagne et les comités des pêches maritimes et des élevages marins** ont la compétence en matière de gestion des ressources halieutiques pêchées à titre professionnel (rappel : cogestion prévue par le livre neuf du code rural et de la pêche maritime). Le préfet de région Bretagne est également compétent en matière de pêche récréative. Différentes autorités de l'Etat désignées par le code rural et de la pêche maritime assurent la police des pêches (articles L 942-1 et L 942-2 du code rural et de la pêche maritime). Les comités des pêches ont la faculté de recruter des gardes jurés.

**Le préfet de département du Morbihan** est chargé de la délivrance des permis de pêche à pied à titre professionnel (article R 921-68 du code rural et de la pêche maritime). Il désigne par arrêté les points de débarquement des produits pêchés en mer et fixe le classement sanitaire des gisements naturels de coquillages ainsi que des concessions conchylicoles. Il délivre les autorisations d'élevages et de cultures en mer (article R 923-9 du code rural et de la pêche maritime).

Dans la pratique, **les compétences des préfets sont déléguées à la Direction Interrégionale de la Mer (DIRM) Nord Atlantique Manche Ouest (NAMO)** pour le préfet de région, et à la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)** du Morbihan pour le préfet de département.

Du point de vue financement de la PCP, la **Région Bretagne** sera en charge d'une partie des mesures du FEAMP en fonction de la stratégie qu'elle aura retenue, et s'appuiera à l'échelle locale sur les Pays qui auront la charge de gérer des fonds issus du Développement Local par les Acteurs Locaux, (DLAL) (en lieu et place de l'axe 4 du FEP qui fonctionnait sur des territoires pilotes uniquement).

**Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Bretagne** dispose des mêmes compétences que le CNPMEM mais à une échelle régionale. Il participe à la gestion des pêches via l'élaboration de licences de pêche qui fixent les conditions et les limites de l'exploitation d'une ressource. Elles peuvent notamment déterminer les critères d'attribution des licences, les caractéristiques des navires et des engins autorisés, le contingentement de licences, les zones de pêche, les dates d'ouverture et calendrier de pêche, l'établissement de limites de captures, etc.

Adoptées dans le cadre de délibérations, celles-ci sont ensuite rendues obligatoires par le préfet de région. Le CRPMEM Bretagne participe également à la recherche et à l'innovation via la réalisation de programmes et études ciblés, ainsi qu'aux politiques publiques régionales de protection et de mise en valeur de l'environnement. La mission générale du **Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CDPMEM) du Morbihan** est de représenter et de promouvoir les intérêts généraux des professionnels à l'échelle locale, via un rôle d'information économique et d'assistance technique envers les professionnels, et en formulant des avis et propositions au CRPMEM Bretagne voire au CNPMEM.

**Les Organisations de Producteurs (OP)** sont des groupements d'intérêts économiques, auxquels adhèrent librement les entreprises de pêche. Ces structures sont reconnues au niveau européen par le règlement UE n°1379/2013 portant organisation commune des marchés (OCM). Leur rôle principal est l'organisation du marché (mise sur le marché et promotion de la production), la gestion des quotas de pêche qui leurs sont alloués (établissement de plans de gestion par pêcherie, suivi scientifique de projets), et la gestion des licences des espèces soumises à quota de capture communautaire.

*Les Pêcheurs de Bretagne* représente la plus grande organisation de producteurs d'Europe avec 3000 marins et 800 navires majoritairement répartis sur la côte bretonne et ligérienne.

**Les Conseils Consultatifs (CC)** sont des organisations de parties prenantes qui donnent à la Commission et aux pays de l'UE des recommandations sur des questions relatives à la gestion des pêches. Ces recommandations peuvent porter sur les aspects socio-économiques de la gestion des pêches et sur la manière de simplifier les règles. Les conseils consultatifs sont consultés dans le cadre de la régionalisation. Ils participent également à la collecte, à la transmission et à l'analyse des données nécessaires à la gestion des pêches et aux mesures de conservation. La Bretagne sud fait partie de la zone de compétence du CC Eaux occidentales australes, également appelé CC Sud.

## 2 METHODOLOGIE POUR CARACTERISER LES ACTIVITES DE PECHE PROFESSIONNELLE

Le diagnostic socio-économique pêche du site Natura 2000 Ile de Groix est rédigé à partir de deux principales sources de données : les données institutionnelles issues du « Système d'Informations Halieutiques » (SIH) d'Ifremer, et celles du système d'information pêche « VALPENA » développé par les professionnels.

### 2.1 LE SYSTEME D'INFORMATIONS HALIEUTIQUES D'IFREMER

Au sein de l'Ifremer, le SIH constitue le réseau pérenne et opérationnel d'observation des ressources halieutiques. Dans le cadre d'une convention avec la DPMA, Ifremer assure le suivi de l'ensemble des navires inscrits au fichier national de la flotte de pêche communautaire (FPC) et reconstitue annuellement les calendriers d'activité des navires de pêche professionnelle, sur la base d'enquêtes auprès des professionnels et du traitement des données de géolocalisation des navires (Vessel Monitoring System, VMS), ainsi que des données déclaratives de captures et d'effort de pêche (issues des journaux de bord pour les navires de plus de 10 m ou des fiches de pêche pour les moins de 10 m). Des synthèses de ces données sont produites annuellement à différentes échelles<sup>1</sup>.

L'Ifremer a réalisé un travail d'extraction afin de fournir à chaque aire marine protégée une synthèse des données disponibles. Deux fiches sont ainsi produites :

- La première pour les informations relatives aux navires géolocalisés, qui sont identifiés comme étant actifs au sein du site.
- La seconde pour les informations relatives aux navires non géolocalisés (moins de 12 m). Dans ce cas, les informations considérées sont celles collectées à l'échelle des secteurs statistiques (rectangles ou sous-rectangles) qui recoupent au mieux le périmètre de l'AMP.

Chaque fiche précise les différentes méthodologies de collectes de données et leurs limites pouvant induire des biais, et présente notamment les informations suivantes : nombre de navires, liste des flottilles et des métiers pratiqués, ports d'exploitation, notions de dépendance en termes de fréquentation et chiffre d'affaires, productions...

Ces fiches de synthèse doivent encore faire l'objet d'un travail de relecture et de validation au niveau local, notamment par les professionnels.

### 2.2 LE SYSTEME D'INFORMATION PECHE « VALPENA »<sup>2</sup>

#### 2.2.1 DESCRIPTION GENERALE ET OBJECTIFS DU SYSTEME VALPENA

VALPENA (pour éVALuation des activités de PEche au regard des Nouvelles Activités) est une méthodologie d'acquisition, de normalisation et de traitement de données de fréquentation des navires de pêche. Elle a pour origine une volonté commune des comités des pêches d'apporter une information géographique normalisée et des éléments quantifiés, selon une méthode scientifiquement établie en vue des négociations sur l'implantation de nouveaux usages de l'espace marin.

Les objectifs de ce projet sont :

- de disposer d'un outil de gestion fiable permettant de décrire et d'évaluer la fréquentation des navires de pêche, notamment au regard de l'apparition de nouveaux enjeux impliquant un partage de l'espace marin,
- de cartographier l'activité des navires de pêche, à une résolution spatio-temporelle fine, répondant à la granularité et aux enjeux des projets actuels en mer.

Les comités régionaux et départementaux des pêches, ainsi que les équipes scientifiques partenaires du programme, sont regroupés au sein d'un Groupement d'Intérêt Scientifique : le GIS VALPENA.

<sup>1</sup> Documents accessibles sur <http://sih.ifremer.fr/>

<sup>2</sup> Source : CDPMEM56

## 2.2.2 METHODOLOGIE D'ENQUETE ET VALIDATION DES DONNEES

Les enquêtes sont basées sur une réponse volontaire des professionnels concernant leurs zones de pêche. Chaque année, les chargés de mission des comités départementaux des pêches rencontrent individuellement les patrons pêcheurs afin de recueillir les informations sur ses zones de pêche de l'année passée.

Les données individuelles collectées concernent l'activité déclarée du navire par mois, spécifiant les engins mis en œuvre, les espèces ciblées et l'espace où l'activité est pratiquée. Ces données sont recueillies sur un carroyage de 3 milles\*3 milles, subdivision du maillage CIEM. L'enquête réalisée une année « n » porte sur l'activité « n-1 ».

Les enquêtes sont ensuite saisies dans une base de données à l'aide d'une application cartographique développée par l'université de Nantes au sein du GIS VALPENA.

Une double restitution aux professionnels permet enfin de valider la base de données :

- **Restitution individuelle** : des cartes par engin sont envoyées à chaque pêcheur enquêté afin qu'ils les valident. Elles reprennent les zones de pêche indiquées lors de l'enquête ainsi que le nombre de mois travaillés dans l'année. Cette étape permet de valider leur déclaration et de corriger d'éventuelles erreurs de saisie.
- **Restitution collective** : des réunions sont organisées dans les ports afin de présenter aux professionnels leurs zones de pêche (agrégation par métiers). De même que pour les restitutions individuelles, cette étape permet de valider la base de données et de relever d'éventuelles incohérences.

## 2.2.3 DONNEES MOBILISABLES

La base de données VALPENA ainsi constituée permet de recenser les navires exerçant sur chaque maille selon les mois de l'année, les engins utilisés et les espèces ciblées. Il est ensuite possible de réaliser des extractions permettant d'identifier le nombre de navires par maille selon le métier pratiqué, la saisonnalité des métiers, les espèces ciblées, les ports d'attache des navires, l'indice de dépendance des flottilles à une zone donnée, etc.

Pour des raisons de confidentialité, **aucune donnée individuelle n'est transmise**. De même, **aucune carte pour toute flottille inférieure à 5 navires ne peut être communiquée**.

## 2.2.4 DONNEES MOBILISEES DANS LE CADRE DE CE DIAGNOSTIC

Afin de réaliser un diagnostic le plus exhaustif possible et grâce à la convention cadre signée entre les comités bretons et le COREPEM, les données des navires finistériens, morbihannais et ligériens exerçant sur la zone d'étude ont été intégrées. Les données individuelles ont été agrégées par le CRPMEM Bretagne, afin d'être utilisées dans ce diagnostic.

Les données VALPENA utilisées dans le cadre de cette étude sont pour les **comités bretons**, les données 2014 représentant **l'activité des navires en 2013**, et pour les **Pays de la Loire** les données 2011, représentant **l'activité de 2010**.

Les données VALPENA ne sont pas liées, pour l'heure, à des données de production. La dépendance à la zone est évaluée uniquement sur la base des données spatiales ou des données temporelles.

## 2.2.5 REPRESENTATIVITE DES DONNEES MOBILISEES

Les données VALPENA utilisées pour ce diagnostic sont les données correspondant **aux années de référence**, c'est-à-dire les années les plus récentes pour lesquelles **le nombre de navires enquêtés est proche de l'exhaustivité**. Les données mobilisées correspondent aux pourcentages d'enquêtes suivants :

	Année de l'activité	% d'enquêtes <sup>3</sup>
<b>Finistère</b>	2013	89 %
<b>Morbihan</b>	2013	73 %
<b>Pays de la Loire</b>	2010	84 %

Figure 1 – Taux d'enquête des données VALPENA mobilisées

<sup>3</sup> Le pourcentage d'enquêtes correspond à la proportion de navires pour lesquels les données VALPENA sont disponibles par rapport au nombre total de navires de pêche. Sont inclus dans ce pourcentage, les navires enquêtés n'ayant pas d'activité.

## 2.2.6 MOBILISATION DE DONNEES SUPPLEMENTAIRES

Le traitement des données VALPENA permet de calculer des indicateurs, de dresser des cartes et graphiques, qui à eux seuls ne peuvent constituer le diagnostic des activités. Ainsi, les comités des pêches bretons et ligériens se sont également mobilisés afin d'apporter leurs connaissances empiriques et leur expertise, notamment en ce qui concerne :

- Les spécificités des flottilles identifiées (description des pratiques de pêche, illustration des activités, etc.),
- La mise en perspective des indicateurs calculés dans un contexte global (pressions exercées sur la profession et sur l'espace maritime, état des ressources, évolutions réglementaires, etc.).

## 2.2.7 ZONE D'ETUDE

Le site Natura 2000 Ile de Groix intersecte 15 mailles ValpENA. Le recouvrement de certaines mailles VALPENA par le site Natura 2000 n'étant que partielle, les données traitées dans le cadre de ce diagnostic concernent donc un périmètre légèrement supérieur à celui de la ZSC Ile de Groix.

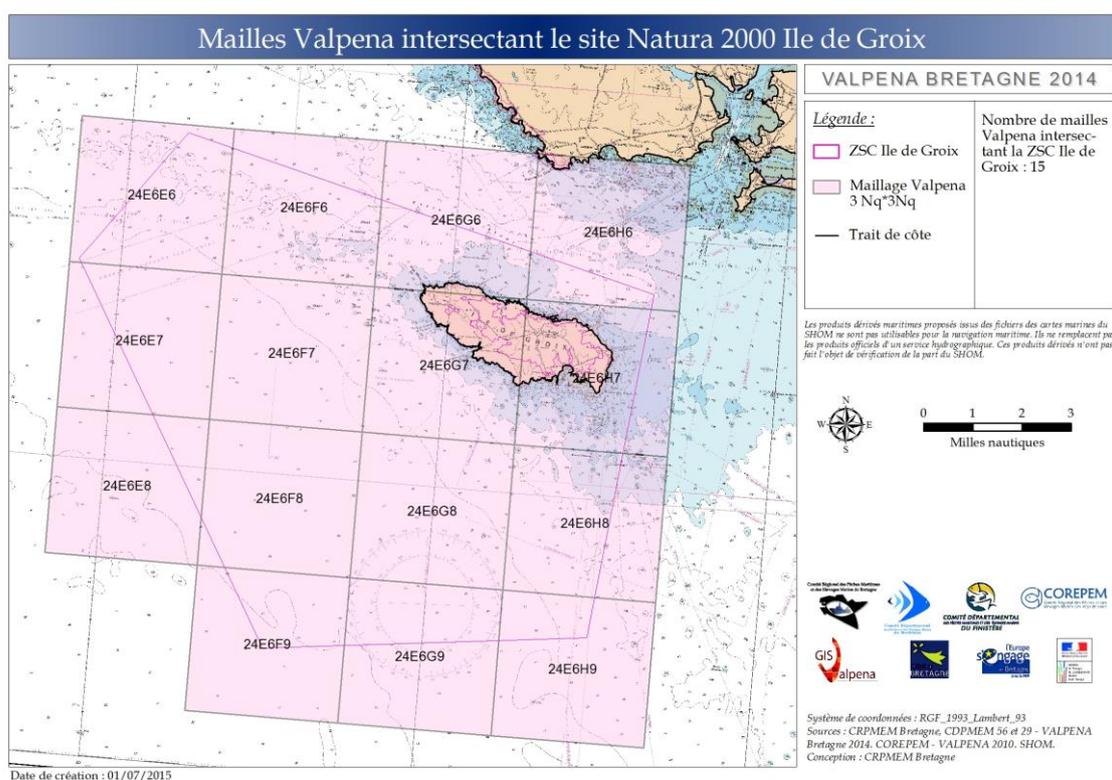


Figure 2 – Mailles ValpENA intersectant le site Natura 2000 Ile de Groix

### 3 CONTEXTE GENERAL DE LA PECHE EN BRETAGNE : IMPORTANCE SOCIO-ECONOMIQUE ET ENJEUX

Sources : SIH de l'Ifremer (activité 2012 des navires de pêche de la région Bretagne) ; monographie 2012 du CRPMEB Bretagne.

#### 3.1 ECHELLE BRETONNE

La pêche professionnelle est une activité économique prépondérante en Bretagne, 1<sup>ère</sup> région française en volumes débarqués et en valeur. En 2012, ce sont 264 409 tonnes (algues comprises) qui ont été débarquées en Bretagne, pour une valeur de plus de 481 millions d'euros<sup>4</sup>.

En 2012, 1 318 navires de pêche sont immatriculés en Bretagne (dont 1 266 actifs), générateurs d'emploi pour environ 3 534 marins embarqués<sup>5</sup> (source : SIH Ifremer, synthèse 2012 Bretagne). Ces vingt dernières années, une importante baisse de l'activité s'est toutefois traduite à travers une diminution de près de 50% du nombre total de navires (touchant de manière plus importante les navires de plus de 12 m). Ces évolutions peuvent en partie s'expliquer par des évolutions techniques des navires (augmentation de la puissance, efficacité de pêche, etc.), mais aussi en raison des difficultés rencontrées par la profession (plans de sortie de flotte, fluctuation des ressources, évolutions des réglementations, problématiques de partage de l'espace en mer, etc.).

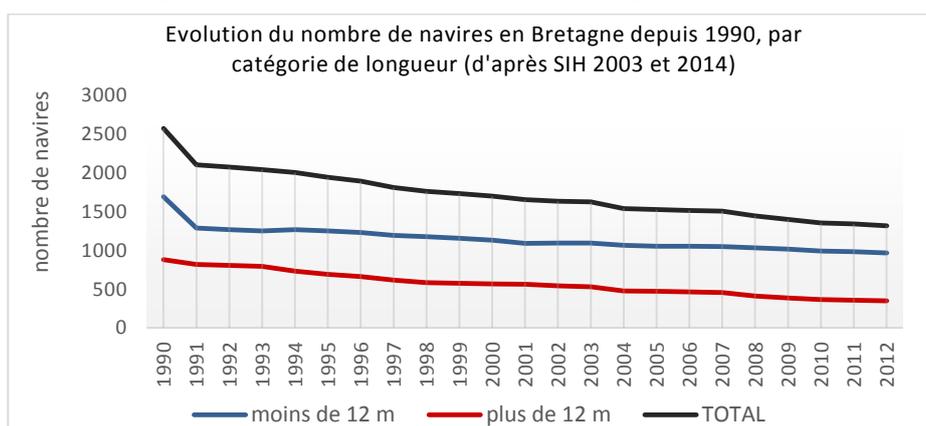


Figure 3 – Evolution du nombre de navires en Bretagne depuis 1990, par catégorie de longueur

La flotte bretonne est constituée de navires de taille variable, exerçant leur activité dans différents rayons d'action (depuis la côte jusqu'au large). Les navires de taille inférieure à 12 m, dont l'activité se concentre essentiellement à la côte, représentent près de 75% de l'effectif total. Les navires de plus grande taille sont pour l'essentiel rattachés au quartier maritime du Guilvinec, 1<sup>er</sup> quartier maritime de Bretagne en nombre de navires (233 en 2012, soit 19 % de la flottille bretonne).

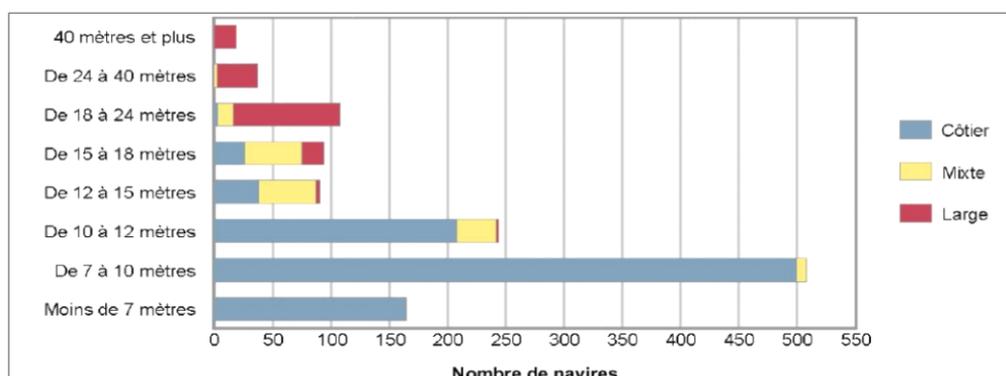


Figure 4 – Ifremer SIH, 2014. Répartition des navires par catégorie de longueur et par rayon d'action en région Bretagne (Les navires ayant exercé plus de 75% de leur activité dans les 12 milles sont qualifiés de « côtiers », entre 25 et 75 % de « mixtes », plus de 75% à l'extérieur de la bande côtière de « larges »).

<sup>4</sup> Extrait de la monographie 2012 du CRPMEB Bretagne. Sources diverses : ABAPP, OP de thon congelé, chambre syndicale des algues marines.

<sup>5</sup> Nombre approximé à partir du nombre de marins présents à bord des navires les mois où ces derniers sont actifs.

Les métiers pratiqués par les navires sont très diversifiés. En 2012, le nombre moyen d'engins mis en œuvre par navire s'élève à 2,3 engins par navire, certains navires pouvant exercer jusqu'à 5 métiers de pêche différents. Cette polyvalence est surtout caractéristique des navires côtiers de petite taille, qui s'adaptent au cours des saisons à la disponibilité des espèces cibles. A l'échelle de la Bretagne, le principal métier pratiqué est le filet à poissons (exercé par 34 % des navires), puis viennent la drague à coquille Saint-Jacques (27%), le chalut de fond à poissons (25%), le casier à gros crustacés (20%)...

Il peut toutefois être noté des disparités intrarégionales, notamment entre la Bretagne Nord et la Bretagne Sud. En effet, le chalut de fond à langoustine est une des spécificités du golfe de Gascogne, et apparaît ainsi comme le 3<sup>ème</sup> métier le plus pratiqué en Bretagne sud (20% des navires), après le filet à poissons (33%) et le chalut de fond à poissons (28%). A l'inverse, la drague à coquille Saint-Jacques constitue le principal métier de Bretagne Nord, où elle est mise en œuvre par 50% des navires (devant le filet à poissons (36%) et le casier à gros crustacés (31%).

## 3.2 ECHELLE LOCALE

**A noter :** les informations de ce chapitre sont issues des fiches de synthèses des activités halieutiques produites dans le cadre de la convention Ifremer SIH/DPMA/AAMP (convention 2015, données 2012). La démarche d'élaboration de ces fiches (une fiche pour les navires géolocalisés et une fiche pour les non-géolocalisés, en raison des différences méthodologiques liées à la collecte des données) prévoit une relecture locale par les acteurs de la pêche, afin de s'assurer de la cohérence des informations, et d'y apporter d'éventuels compléments. Cette phase de relecture n'a pu être menée pour le moment en raison de délais contraints. Les éléments à suivre peuvent donc comporter des biais, et sont, de ce fait, à considérer avec précaution.

**Rappel important :** les informations relatives aux navires non-géolocalisés (de moins de 12 m, excepté 2 navires de taille comprise entre 12 et 15 m<sup>6</sup>) sont collectées à l'échelle des secteurs statistiques (rectangles et sous-rectangles). Dans le cas de l'île de Groix, les secteurs retenus, intersectant le périmètre Natura 2000, couvrent une surface plus importante que le site, d'où une possible surestimation des navires. Dans le cas des navires géolocalisés (de plus de 12 m, sans les 2 navires considérés avec les non-géolocalisés), les informations présentent une bonne précision, mais ne concernent qu'un faible nombre de navires.

Les analyses des données du SIH menées sur le secteur de l'île de Groix ont identifié 109 navires non-géolocalisés, et 39 navires équipés de systèmes de géolocalisation travaillant dans cette zone, soit un total de **148 navires** (provenant des régions Bretagne et Pays de la Loire) pour l'année 2012.

Pour les non-géolocalisés, **le filet à poisson** constitue la principale activité (exercée par 53% des navires), parmi une vingtaine de métiers recensée. Les autres métiers de pêche bien représentés sur la zone sont le **casier à crevettes** (25%), le **casier à gros crustacés** (21%), le **palangre** (18%), le **ligne** (14%), et le **chalut de fond à langoustines ou à poissons** (14% et 10%).

L'activité des navires géolocalisés s'oriente essentiellement vers le **chalut à langoustine** (pour 51% d'entre-eux), le **chalut de fond à poissons** (49%) et le **chalut pélagique à petits pélagiques** (44%).

La production associée à ce secteur, pour les navires non-géolocalisés, est estimée à environ 1 500 tonnes, pour une valeur de 7,5 millions d'euros. Le premier groupe d'espèces, qui prédomine en tonnage et valeur, correspond aux poissons démersaux et benthiques<sup>7</sup>. Il faut noter qu'en valeur, la langoustine est à la 2<sup>ème</sup> place. En termes de volumes, les plus gros tonnages débarqués concernent le congre, la sole, le lieu jaune, suivies des 3 espèces de crustacés, l'araignée, la langoustine et le tourteau.

<sup>6</sup> Les données datant de 2012, tous les navires de plus de 12 m n'étaient pas encore équipés de système de géolocalisation.

<sup>7</sup> Démersal : Qualifie une espèce vivant libre à proximité du fond, c'est-à-dire sans être véritablement lié à celui-ci de façon permanente (ex : les gadidés tels que la morue, le merlan, la lotte...). Benthique : Qualifie les espèces ayant un lien étroit et permanent avec le fond (ex : les poissons plats).

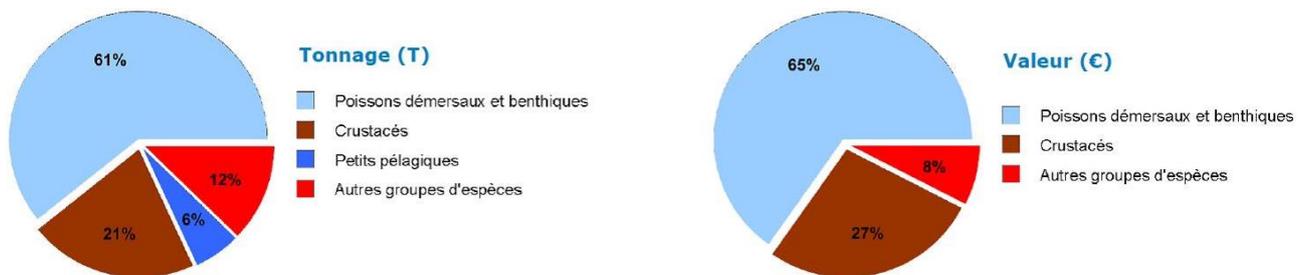


Figure 5 – Productions, en tonnage et valeur, pour les navires non-géolocalisés sur le secteur de l'île de Groix.

S'agissant des navires non-géolocalisés, la production est estimée à environ 600 tonnes pour une valeur de 1,2 millions d'euros. Les proportions d'espèces sont très différentes de celles associées aux navires non géolocalisés, puisque les petits pélagiques (essentiellement anchois et sardine) apparaissent comme le principal groupe d'espèces, en tonnage et valeur. La langoustine arrive quant à elle à la 3<sup>ème</sup> place en termes de tonnages, mais à la 2<sup>ème</sup> en termes de valeur (24% de la valeur totale).

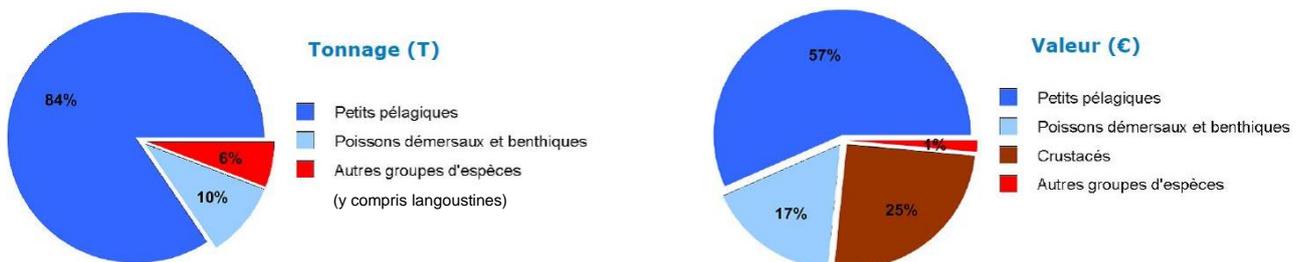
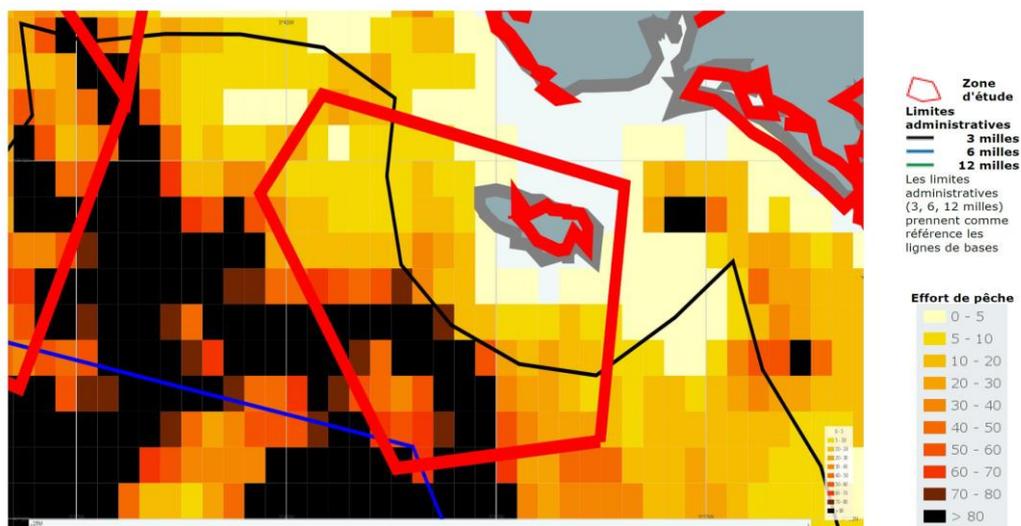


Figure 6 – Productions, en tonnage et valeur, pour les navires géolocalisés sur le secteur de l'île de Groix.

A ce stade, les informations de spatialisation n'existent que pour les navires équipés de système VMS, soit une part minoritaire des navires présents sur site. Ces informations révèlent toutefois une plus forte intensité de leurs pratiques dans le quart sud-ouest du périmètre Natura 2000.



Cette carte représente la spatialisation du temps de pêche estimé (en heures) à l'échelle de 1'1<sup>8</sup> des navires français géolocalisés sur la zone d'étude et ses alentours pour l'année 2012, tous engins confondus.

Figure 7 – Spatialisation du temps de pêche estimé (en heures) à l'échelle de 1'1<sup>8</sup> des navires français géolocalisés sur la zone d'étude en 2012, tous engins confondus.

<sup>8</sup> 1'1' = 1 minute de longitude par 1 minute de latitude

## 4 PRESENTATION GENERALE DE LA PECHE SUR LE SITE NATURA 2000 ILE DE GROIX

### 4.1 PREAMBULE

L'île de Groix bénéficie d'un important passé halieutique, basé sur la pêche de la sardine au 18<sup>ème</sup> siècle, puis sur la pêche au thon de la fin du 19<sup>ème</sup> au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle. Groix fut à cette époque, le 1<sup>er</sup> port thonier de France, avec 280 thoniers, les fameux voiliers de travail appelés « dundees », sans compter les 120 navires qui pratiquaient la pêche côtière. Défavorisée par sa situation insulaire, Groix perdit peu à peu sa place de marché au thon au profit de Concarneau, et son importance pour le chalutage au profit de Lorient.

Aujourd'hui, les activités de pêche ont évolué et se sont diversifiées. Sur l'île de Groix, seules cinq petites unités<sup>9</sup> sont encore présentes. Un sixième navire devrait cependant rejoindre la flottille en 2016. Les métiers pratiqués sont essentiellement le filet, le casier et la palangre et la ligne. L'activité de ces cinq navires est importante pour l'île, d'un point de vue socio-économique tout d'abord, dans un contexte insulaire où le maintien de l'emploi local est primordial, mais également touristique et culturel, puisqu'ils participent à « l'attractivité » de Groix. Signe de l'importance accordée à ce secteur, un « Pôle d'activité mer » à Port-Tudy a été inauguré fin 2015 : afin de favoriser et de renforcer l'activité pêche, plusieurs équipements ont été installés, à savoir deux chambres froides, une machine à glace, un vivier, un local pour la réparation des filets et le stockage du matériel et des cabanes de vente directe.

Plus largement, c'est l'ensemble du secteur maritime de la zone Natura 2000 autour de l'île qui est exploité par des navires provenant des ports du Sud de la Bretagne et des Pays de la Loire, générant d'importantes retombées socio-économiques. Un fort encadrement réglementaire permet de gérer ces pratiques, dans l'objectif d'une exploitation durable des ressources halieutiques.

Les professionnels de la pêche travaillant sur le secteur de Groix sont également concernés par les autres sites Natura 2000 du Sud Bretagne (Penmarc'h-Glénan-Trévignon, Belle-Ile, Houat et Hoëdic...). Ils sont par ailleurs confrontés à une multiplication des usages en mer qui engendrent des problématiques de partage de l'espace (activités de plaisance, projets d'énergies marines renouvelables, clapages...). Ces éléments sont à prendre en compte dans l'évolution des pratiques.

Une description détaillée des différentes pratiques dans ce chapitre et le suivant, vise à appréhender l'importance du secteur de l'île de Groix pour la pêche professionnelle, dans le cadre de ce diagnostic socio-économique.

#### **Rappel méthodologique :**

Les données présentées dans les chapitres suivants sont issues de la base de données VALPENA et concernent l'activité des navires de pêche du Finistère, du Morbihan et des Pays de La Loire. Les données des comités bretons concernent l'activité 2013 et sont issues des enquêtes de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère. Les données Pays de Loire concernent l'activité 2010 et sont issues des enquêtes de 84% des navires. Les données présentées ne sont donc pas exhaustives, en raison notamment de l'aspect non obligatoire de ces enquêtes, chaque professionnel ayant le choix d'accepter ou de refuser d'y répondre.

Il est important de rappeler que ces données se rapportent à une année de référence : elles ne prennent pas en compte la variabilité inter-annuelle des pêcheries liée aux différents paramètres inhérents à ce secteur (ressource, réglementation, marchés, stratégie de pêche individuelle, conditions sanitaires, etc.).

Les données sont donc complétées par l'analyse et l'expertise des comités des pêches concernés.

<sup>9</sup> Dans le diagnostic, seule l'activité de 4 navires est présentée, le 5<sup>ème</sup> n'ayant pas eu d'activité en 2013 pour diverses raisons.

## 4.2 PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES NAVIRES

### 4.2.1 PROVENANCE DES NAVIRES PAR PORT D'ATTACHE

Le site Natura 2000 de l'île de Groix constitue **une zone de pêche importante pour les navires bretons et ligériens, puisque 134 navires l'ont fréquenté en 2013** (2010 pour les navires ligériens) : parmi eux, **56 sont finistériens, 54 morbihannais et 24 ligériens. 1 pêcheur à pied morbihannais** a également fréquenté le site.

Les navires proviennent de **18 ports différents**. Le principal port d'attache est celui de Lorient (31 navires), suivi de La Turballe (20). Additionnés, les trois ports du pays bigouden (St-Guénoilé, Le Guilvinec et Loctudy) représentent également une part importante des flottilles avec 31 navires. Port-Tudy à Groix compte quant à lui 4 unités ayant eu une activité en 2013 (*rappel : 6 unités travaillent sur l'île en 2016, cf. page précédente*).

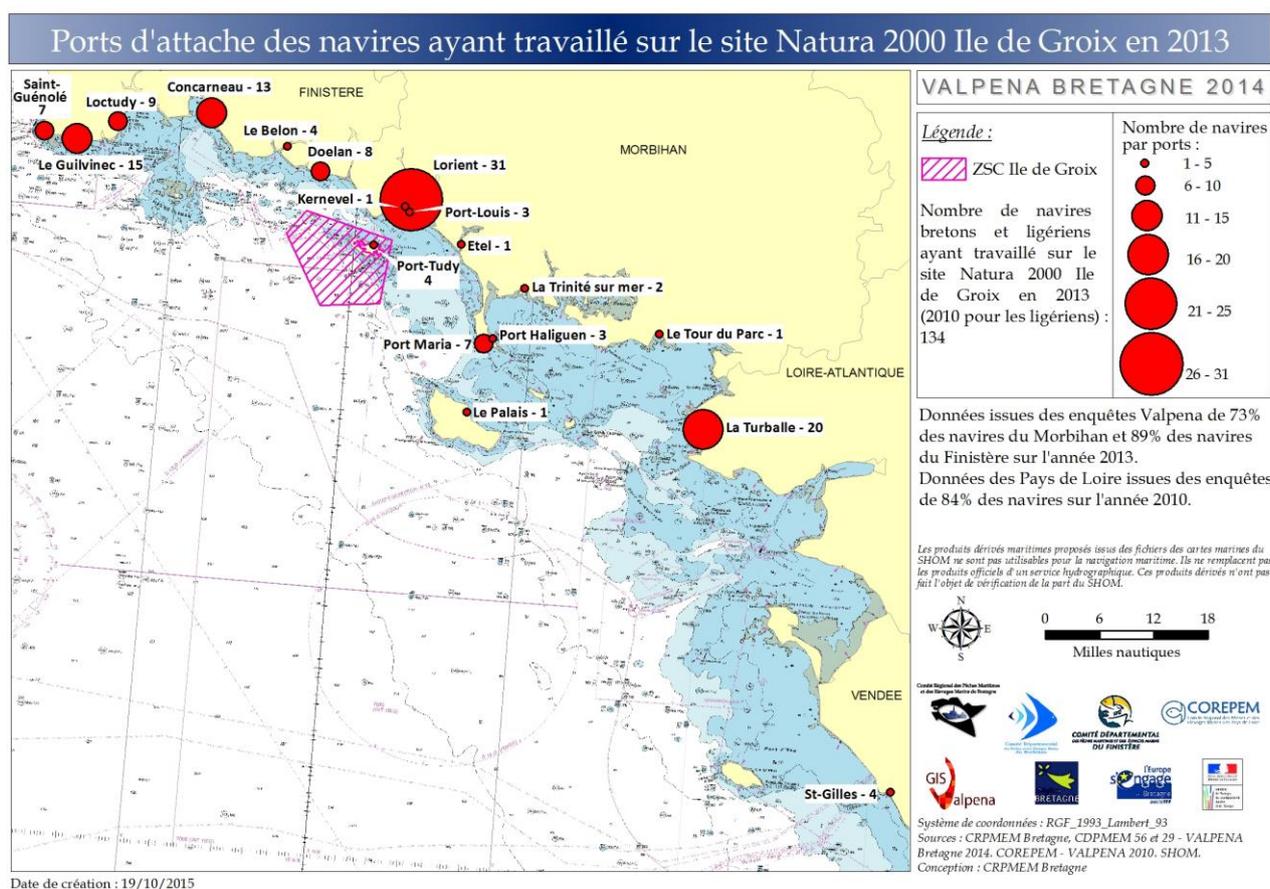


Figure 8 – Carte des ports d'attache des 134 navires bretons et ligériens travaillant sur le site Natura 2000 Ile de Groix (2010 pour les ligériens)

### 4.2.2 TAILLE DES NAVIRES

Les navires de moins de 12 mètres représentent 42 % des flottilles travaillant sur Groix et les plus de 15 mètres 39 % également. Le segment des 12-15 mètres rassemble quant à lui les 19% restants des navires.

	Minimum	Maximum	Moyenne
Taille	4,80 m	23,40 m	13,57 m

Figure 9 – Taille minimum, maximum et moyenne des navires

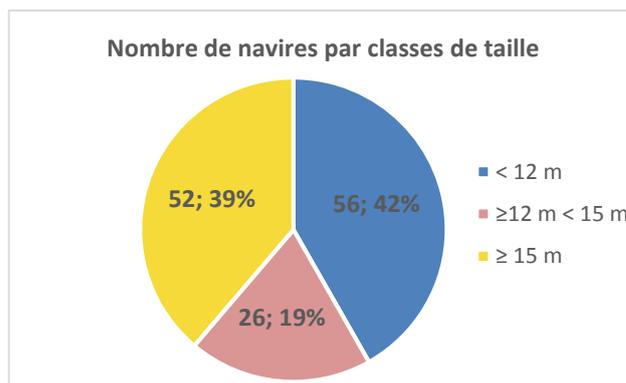


Figure 10 – Répartition des navires par classes de taille

## 4.3 FREQUENTATION GENERALE DE LA ZONE D'ETUDE, TOUS METIERS CONFONDUS

**Cas particulier :** les données concernant la pêche du pouce-pied ne sont pas traitées dans le cadre de Valpena mais de Télécapêche, qui est un système de déclaration dédié aux pêcheurs à pied développé par le CDPMEM du Morbihan<sup>10</sup>. Ce système innovant permet aux pêcheurs à pied de déclarer leurs captures par sms ou Internet : les pêcheurs saisissent leur numéro de marin, le code du gisement, la quantité pêchée et le code FAO de l'espèce.

Sur les 134 navires présentés plus haut, 4 pratiquent ce métier ainsi qu'1 pêcheur à pied. Ils ne sont pas inclus dans les données présentées ci-après, issues exclusivement de Valpena.

### 4.3.1 DENSITE ANNUELLE

L'ensemble du site Natura 2000 Ile de Groix n'est pas exploité de manière homogène : les mailles les plus fréquentées, localisées dans le sud-ouest du site, comptent au plus **84 navires**, les moins fréquentées, dans la partie ouest de l'île, en comptent un minimum de **24**.

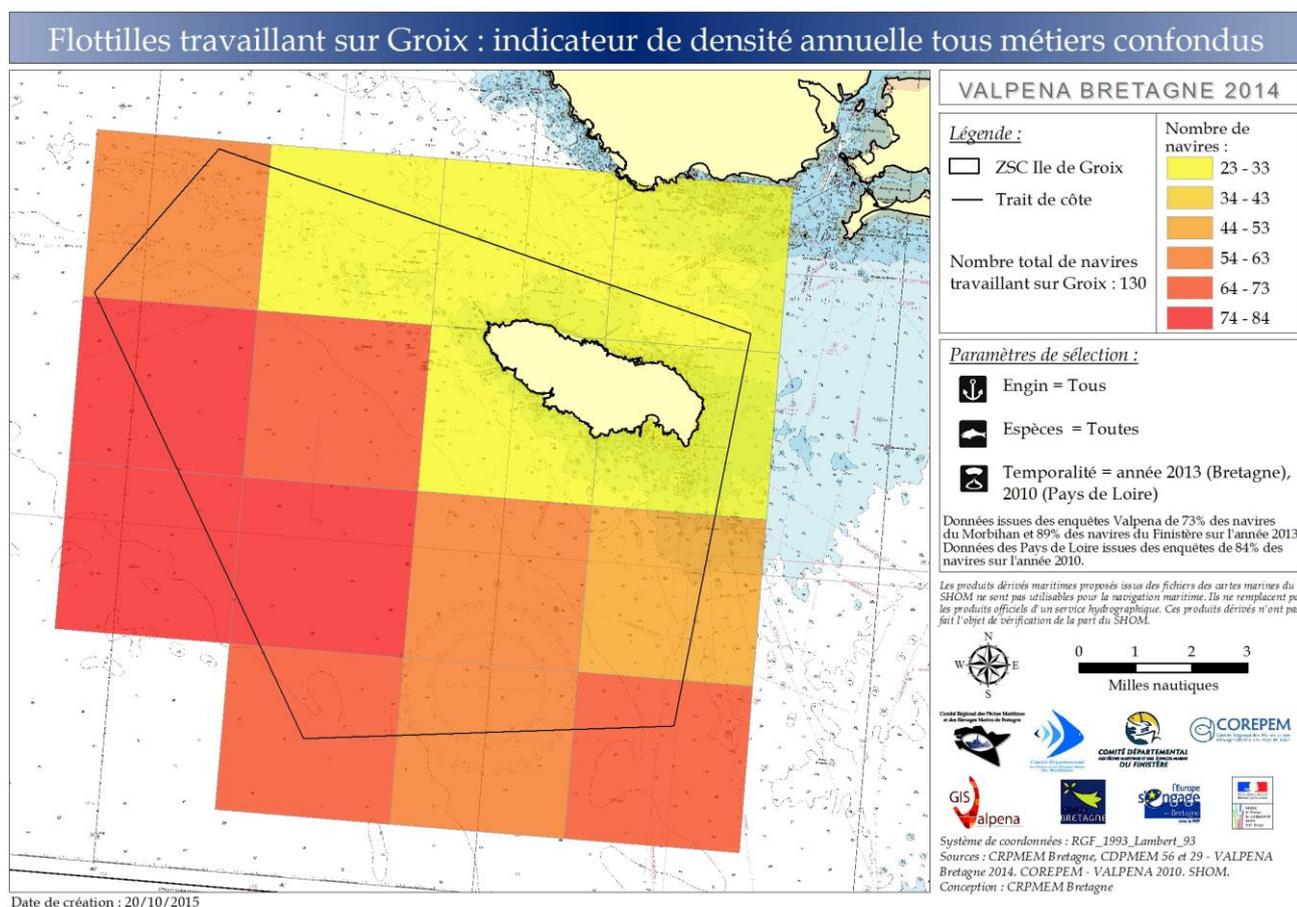


Figure 11 – Indicateur de densité annuelle tous métiers confondus

<sup>10</sup> Projet porté par le CRPMEM Bretagne et le Pays d'Auray avec le soutien financier de la Région Bretagne et du Conseil départemental du Morbihan.

### 4.3.2 FREQUENTATION MENSUELLE

Le site est fréquenté toute l'année par **69 navires au minimum en décembre**, et **104 navires au maximum en septembre**. Globalement le site est donc fréquenté toute l'année de façon plutôt stable, les mois d'hiver apparaissant toutefois les moins fréquentés.

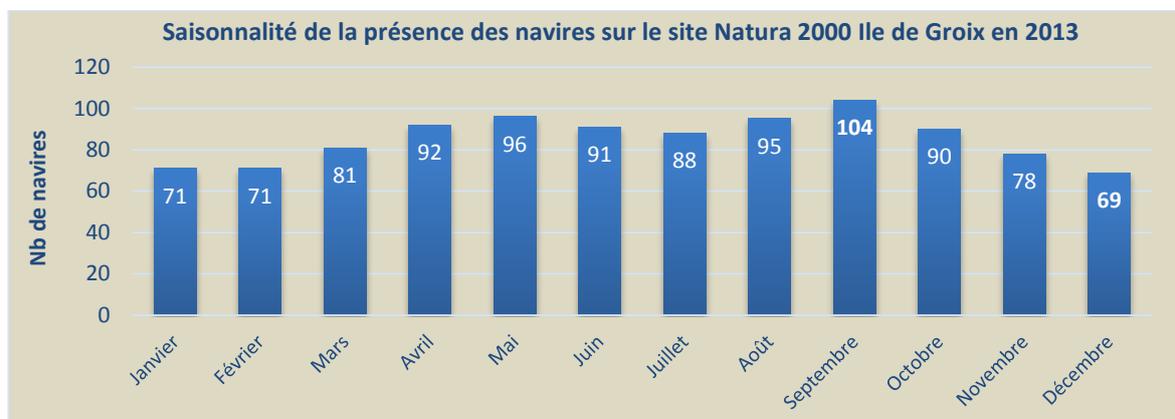


Figure 12 – Saisonnalité des navires fréquentant le site Natura 2000 Ile de Groix

### 4.3.3 INTENSITE ANNUELLE

L'indicateur d'intensité annuelle somme le nombre de mois travaillés par l'ensemble des navires sur une maille. Sur le site, cet indicateur est hétérogène selon les mailles, puisque les moins travaillées totalisent **188 mois d'activité** (tous navires et métiers confondus) et les plus travaillées **605**. Les mailles faisant l'objet d'une plus forte intensité de pêche se localisent dans la partie ouest du site Natura 2000. Ceci s'explique par l'importance de l'activité chalutière sur la grande vasière.

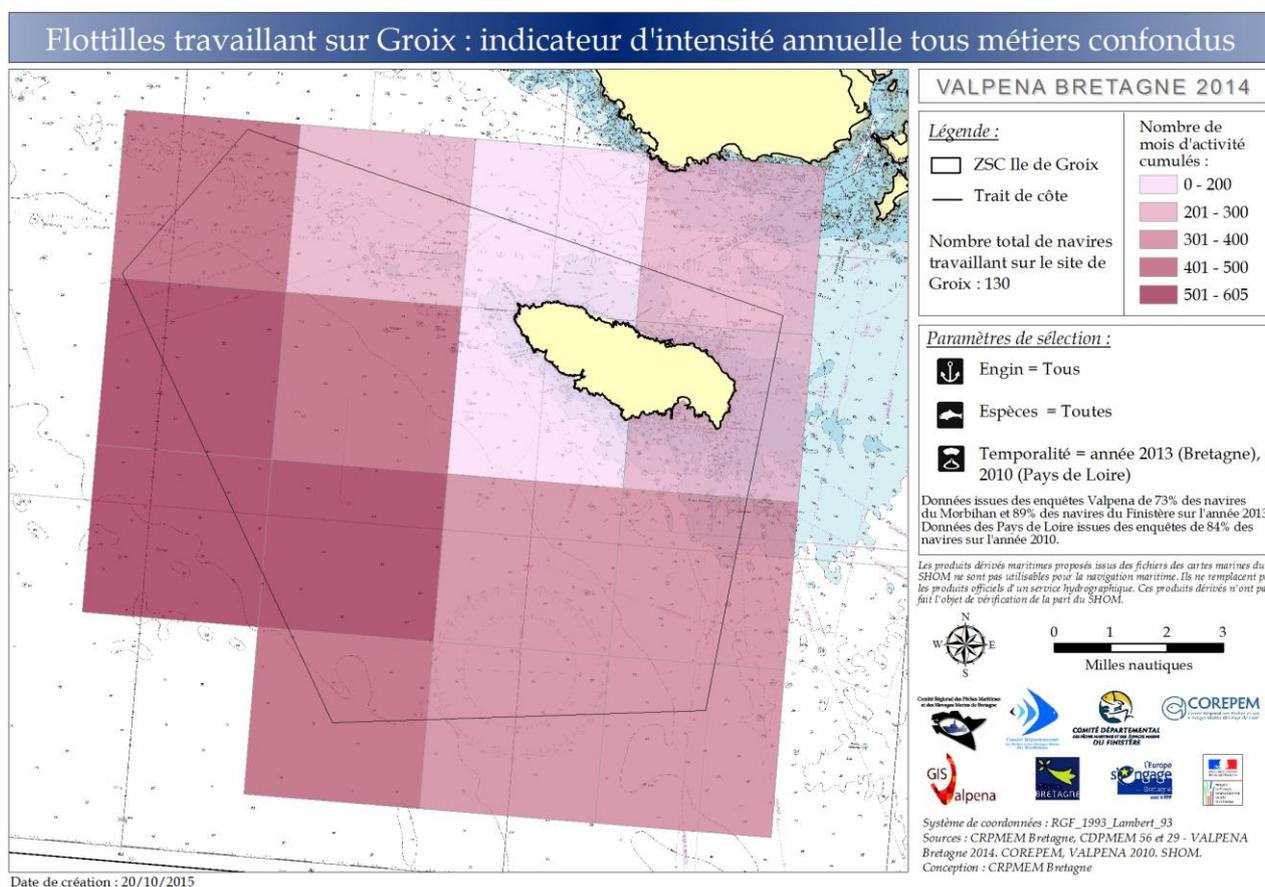


Figure 13 – Indicateur d'intensité annuelle tous métiers confondus.

## 4.4 METIERS PRATIQUES SUR LE SITE

Les activités pratiquées au sein du site Natura 2000 sont **très diversifiées**, puisque l'on y recense **22 métiers**<sup>11</sup>. Il faut souligner la **forte polyvalence** des navires, qui exercent la plupart du temps plusieurs métiers au cours de l'année, du mois, voire de la journée.

Les métiers les plus pratiqués sur la zone en nombre de navires, sont le **chalut de fond à langoustine** (avec un nombre bien plus important de navires pêchant au chalut jumeau plutôt qu'au chalut simple) et le **chalut de fond à poissons** (25 navires en chalut jumeau et 6 en chalut simple). Une grande partie du site s'étend en effet sur la grande vasière, laquelle constitue un secteur de pêche majeur pour ces pratiques. Le **chalut pélagique, simple ou en bœufs**, représente également une part importante de l'activité avec 33 navires, suivi du **filet** (à poissons et araignées) avec 26 unités.

En raison de certaines similarités dans les pratiques (engins ou espèces cibles), certains de ces métiers peuvent être regroupés afin de simplifier leur présentation. Ainsi, 11 catégories de métiers ont été identifiées sur le site de l'île de Groix. Les analyses détaillées en partie 5 porteront sur ces « grands métiers ».

Métier	Nb de navires	Regroupement métiers	Nb de navires
Chalut de fond à poissons	6	<b>Chalut de fond à poissons et langoustine (jumeau et simple)</b>	<b>55</b>
Chalut de fond jumeau à poissons	25		
Chalut de fond à langoustine	7		
Chalut de fond jumeau à langoustine	47		
Chalut pélagique simple	9	<b>Chalut pélagique</b>	<b>33</b>
Chalut pélagique en bœufs	24		
Filet trémail à poissons	23	<b>Filet trémail et droit</b>	<b>26</b>
Filet trémail à araignée	2		
Filet droit à poissons (flottants)	2		
Filet droit à poissons	25		
Ligne de traîne	1	<b>Palangre et ligne</b>	<b>17</b>
Ligne à main	3		
Palangre fixe	15		
Casier à langoustine	3	<b>Casier à gros et à petits crustacés</b>	<b>12</b>
Casier à gros crustacés	8		
Casier à crevette	5		
Bolinche	7	<b>Bolinche</b>	<b>7</b>
Drague à coquille St-Jacques	3	<b>Drague à coquille St-Jacques</b>	<b>3</b>
Carrelet à éperlan	2	<b>Carrelet à éperlan</b>	<b>2</b>
Drague à bivalves	1	<b>Drague à bivalves</b>	<b>1</b>
Chalut de fond à lançon	1	<b>Chalut de fond à lançon</b>	<b>1</b>
Pêche du pouce-pied	4 + 1 pêcheur à pied	<b>Pêche du pouce-pied</b>	<b>4</b> + 1 pêcheur à pied

Figure 14 – Tableau de synthèse des métiers pratiqués sur le site de Natura 2000 Ile de Groix et effectifs associés.

Les quatre navires basés à Groix font entre 7,55 m et 8,48 m : en 2013, le premier a pratiqué le filet, le deuxième le casier et le filet, le troisième le filet et la palangre et la ligne, et le quatrième la palangre et la ligne. Ces navires travaillent toute l'année sur le secteur et ont donc une dépendance temporelle totale au site. Par contre leurs zones de pêche ne sont pas forcément toutes situées dans le périmètre du site Natura 2000.

<sup>11</sup> Un métier correspond à la mise en œuvre d'un engin de pêche pour capturer une ou plusieurs espèces cibles dans une zone de pêche donnée

## 4.5 SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RÉGLEMENTATIONS PÊCHE SUR LE SITE

Le tableau ci-après synthétise les principales réglementations pêche en vigueur sur le site en 2014-2015.

Métier	Zone	Licence / encadrement	Navire		Engins	Période	Espèces / quotas	
			Contingent	Taille/puissance				
<b>Chalut à lançon</b>	Dans les 0-3 milles (dérogation)	Autorisation administrative - Titulaires de la licence Palangre zone 9 et 10 exclusivement	/	/	Chalut type lançon « lançon » monté sur un bourrelet en mixte, non lesté, non chaîné. Maillage 16 m/m maille étirée.	Tous les jours, 1h avant le lever du soleil - coucher du soleil	Destiné aux appâts uniquement	
<b>Chalut de fond</b>	Langoustine	A partir de 3 milles	Licence délivrée par l'OP	158 en Bretagne	LHT ≤ 20,8 m (22,50 m sous certaines conditions)	2 chaluts max ; Dispositif sélectif merlu obligatoire ; Dispositifs sélectifs langoustine obligatoire.	/	Taille mini : 9 cm Quota global
			Poissons	/	/	/	/	/
<b>Chalut pélagique</b>	De jour pour la capture des poissons bleus, dans les eaux situées en dedans des 9 milles des lignes de bases droites ; En tout temps, dans les eaux situées entre 9 et 12 milles de base droite ; Interdiction en tout temps et en toute zone sur les plateaux rocheux ; Interdiction en tout temps secteurs 2 et 3 ; Interdiction du GOV à moins de 6 milles des lignes de base.	/	/	Puissance ≤ 450 CV ou jauge brute ≤ 50 Tx	/	/	Selon les espèces	
<b>Drague à coquille St-Jacques</b>	Gisement coquilles Saint-Jacques Courreaux de l'île de Groix - Lorient	Licence Coquilles St-Jacques Ile de Groix	11	LHT ≤ 12 m Puissance motrice non bridée ≤ 200 kW (272 CV)	2 dragues maximum par navire ; Largeur 2 m, 20 dents espacées de 90 mm, anneaux 92 mm ; Drague à volet interdite.	Fixée annuellement : période d'ouverture entre le 01/10/2014 et le 15/05/2015 ; jours de pêche et horaires.	Taille min : 10,2 cm.	
<b>Drague à bivalves</b>	Gisement côtier Lorient bivalves	Licence Bivalves autres que les CSJ Lorient	6	LHT ≤ 10 m Puissance motrice non bridée ≤ 147 kW (200 CV)	1 seule drague autorisée par navire ; Ouverture maximale 0,75 m ; longueur des dents ou largeur de la lame 10 cm maximum	Lever-coucher du soleil, sauf samedi et veille des jours fériés (sauf dérogation)	Selon les espèces	
<b>Bolinche</b>	Zone comprise entre le parallèle 48°30'N et la ligne séparative des zones de compétences des préfets des régions Bretagne/Pays de Loire	Bolinche au sud du 48°30'	27	LHT ≤ 17 m, ou 21 m si antériorité Puissance motrice non bridée ≤ 200 kW (272CV)	/	Interdiction : - du vendredi 10h au dimanche 14h, du 1 <sup>er</sup> /01/2015 au 28/02/2015 et du 1 <sup>er</sup> /06 au 31/12/2015 - du vendredi 10h au dimanche 08h, du 1 <sup>er</sup> /03 au 31/05/2015. - la veille des jours fériés	Quota de sardines/jr/navire max ; Capture daurade rose interdite ; Quota hebdomadaire et annuel max de bar et daurade grise par navire ; Respect du repos biologique sur le bar du 15/02 au 15/03	

<b>Palangre et ligne</b>		0-12 milles Bretagne, secteurs 8 et 9	Licence Palangre/Ligne secteurs 8 et 9	272 en Bretagne	LHT ≤ 16m (ou antériorités)	3000 hameçons/navire	/	Selon les espèces
<b>Filet</b>	<b>Poissons</b>	0-12 milles Bretagne, secteurs C et D <i>(limite entre C et D : méridien du Pouldu 3°32'O)</i>	Licence Filet Zones C et D	415 en Bretagne (372 pour les navires bretons, 43 pour les extérieurs)	<b>Entre la terre et les 6 milles :</b> LHT ≤ 12 m en zone C, LHT ≤ 13 m en zone D. <b>Entre 6 milles et 12 milles :</b> LHT ≤ 16 m (sauf antériorité)	Dispositions particulières (type, maillages, longueurs, durées d'immersion) selon les espèces	/	Selon les espèces
	<b>Casiers</b>	0-12 milles Bretagne	Licence Crustacés ➡ Obligatoire si crustacés > 10 % du volume des captures détenues à bord	419 en Bretagne	/	100 filets à araignées de 50 m max/marin (maillage min 220 mm)  Nb max de casiers à gros crustacés (homard, tourteau, araignée, langouste) : 1000/navire (1200 pour les caseyeurs LHT > à 20 m) et 300/homme embarqué Casier à parloir interdit	Fermeture araignée du 01/09 au 20/10. Fermeture langouste rouge du 1 <sup>er</sup> /01 au 31/03, et jusqu'au 31/05 pour les femelles grainées	Selon les espèces ; Remise à l'eau obligatoire araignée claire, homards et langoustes marqués ; 5 kg pattes de crabes max/homme/jour/navire /débarquement ; Langoustine, crevette grise, pouce-pied : pêche soumise à licence spéciale.
<b>Licence spéciale Polyvalente Petite pêche côtière :  Filet-Casier-Palangre et ligne</b>		0-12 milles Bretagne : secteurs C et D au filet, secteurs 8 et 9 à la ligne	Licence Polyvalente Petite pêche côtière ou licence « Canot »	396 en Bretagne	LHT ≤ 10 m 2 marins max	<b>Palangre et ligne :</b> 3000 hameçons/navire <b>Casier :</b> 200 casiers à gros crustacés/navire/homme embarqué. Casier à parloir interdit. <b>Filet :</b> Dispositions particulières (type, maillages, longueurs, durées d'immersion) selon les espèces <b>Filets à araignées :</b> 2 km/marin ou 3 km si 1 seul marin. Maillage min 220.	Idem Crustacés	Idem Crustacés
<b>Pouce-pied</b>		Littoral morbihannais, sauf 2 secteurs à Groix : - côte nord : zone comprise entre la pointe de Pen Men et la pointe du Grognon - côte sud : zone comprise entre le méridien passant à 200 m dans l'est de la pointe de St Nicolas et le méridien de la pointe des Chats	Licence spéciale Pouce-pied littoral morbihannais	30	Licence attribuée au : - Couple propriétaire / navire, armé soit à la pêche, en Culture Marine Petite Pêche ou en rôle bivalves. - Aux pêcheurs titulaires du permis de pêche à pied.	Marteau et burin de 50 cm de long maximum, 7 cm de large maximum et d'une rallonge de 50 cm maximum.	Lever-coucher du soleil. Interdiction entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 31 août, sauf jours de rattrapage fixés par le CDDP/DIRM NAMO.	120 kg maximum brut de tout venant / jour / homme

Figure 15 – Tableau de synthèse des principales réglementations pêche sur le site Natura 2000 Ile de Groix

## 5 ANALYSE PAR METIER

Remarque : on entend ici par métier, les regroupements de métiers présentant des similitudes, comme exposé dans le tableau précédent.

Pour chacun des dix métiers pratiqués sur le site, les données VALPENA sont présentées sous forme de fiche comportant les items suivants :

- ▶ la **définition du métier** et les **espèces** ciblées,
- ▶ le **nombre de navires** pratiquant ce métier, leurs **ports d'attache** et leur **taille**,
- ▶ la **description des pratiques**,
- ▶ la **saisonnalité** et la **fréquentation**,
- ▶ la **spatialisation de l'activité** : indicateur de **densité** (nombre de navires par maille) et **d'intensité** (nombre de mois d'activité cumulés par maille),
  - ↪ **Aucune représentation cartographique n'est possible en-deça de 5 navires** : ce seuil a été fixé par la méthodologie Valpena afin de garantir la confidentialité des données des professionnels enquêtés. C'est le cas ici pour la drague à coquille Saint-Jacques, le carrelet à éperlan, la drague à bivalves et le chalut de fond à lançon.
- ▶ l'analyse de leur **dépendance spatiale et temporelle** au site :
  - ↪ L'indicateur de **dépendance spatiale** indique le **nombre de mailles travaillées par un navire pour un métier (ex : le chalut de fond) sur le site Ile de Groix**, rapporté au **nombre total de mailles travaillées par le navire pour ce métier (le chalut de fond)**.
  - ↪ Le taux de dépendance spatiale moyen est la moyenne de dépendance de tous les navires.
  - ↪ L'indicateur de **dépendance temporelle** exprime le **nombre de mois d'activité déclaré par un navire pour un métier (ex : le chalut de fond) sur le site Ile de Groix (entre 1 et 12 mois)**, rapporté au **nombre de mois d'activité total déclaré par ce navire pour ce métier (entre 1 et 12 mois)**.
  - ↪ Le taux de dépendance temporelle moyen est la moyenne de dépendance de tous les navires.

Il est important de rappeler que les enquêtes ont porté sur l'année de référence 2013 pour la Bretagne et 2010 pour les Pays de la Loire : ces fiches doivent donc être considérées comme une « photo prise à un instant t » et non comme un descriptif figé. C'est particulièrement le cas pour la représentation de la fréquentation, la saisonnalité et l'intensité de pêche qui peuvent évoluer significativement d'une année sur l'autre.

**Les 11 « Fiches métiers » présentées ci-après concernent le(a) :**

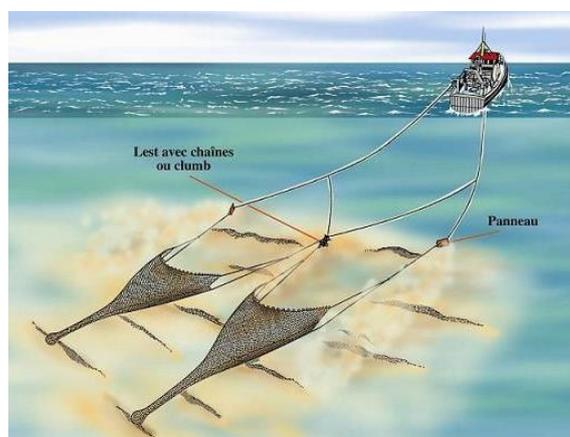
- ✚ Chalut de fond à poissons et langoustine (jumeau et simple)
- ✚ Chalut pélagique
- ✚ Filet droit et filet trémail
- ✚ Bolinche
- ✚ Palangre et ligne
- ✚ Chalut de fond à lançon
- ✚ Casier à gros et à petits crustacés
- ✚ Drague à coquille Saint-Jacques
- ✚ Drague à bivalves
- ✚ Carrelet à éperlan
- ✚ Pêche du pouce-pied

Rappel : Les informations contenues dans la fiche métier « Pêche du pouce-pied » ne sont pas issues des données Valpena mais du système Télécapêche et des connaissances du CDPMEM du Morbihan. Les données déclaratives de cette pêche sont en effet traitées par le même outil que la pêche à pied, même s'il s'agit d'une catégorie de pêche embarquée.

## DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

Le chalut de fond est un **filet de forme conique remorqué**. Il est déployé verticalement grâce à des flotteurs fixés sur sa partie haute appelée **corde de dos**, et par une partie basse lestée. L'écartement horizontal du chalut se fait par l'intermédiaire de **panneaux divergents**. Le contact avec le fond est assuré par le poids de ces panneaux ainsi que du bourrelet.

Les chalutiers de fond ciblent la **langoustine** et diverses espèces de **poissons benthiques et démersales** dans les vasières du golfe de Gascogne, au moyen de **chaluts de fond jumeaux ou simple** (la majorité des navires travaille aux chaluts jumeaux). Les principales espèces de poissons ciblées sont la lotte, la sole (ainsi que le flet et flétan), le merlu, le merlan et divers gadiformes (églefain, lingue, lieu noir, cabillaud, tacaud...).



Chaluts jumeaux de fond. Source : Ifremer

## FLOTTILLE

<b>Nb de navires en 2013</b> (2010 pour Pays de Loire) :	55. ↳ 26 navires ciblent majoritairement la langoustine, 26 ciblent à la fois la langoustine (en saison) et le poisson en hiver, et 3 uniquement le poisson toute l'année.												
<b>Ports d'attache :</b>	Lorient (15), Le Guilvinec (14), Loctudy (9), Concarneau (9), St-Guérolé (3), Le Belon (1), Port Maria (1), Port-Louis (1), La Trinité sur mer (1), La Turballe (1).												
<b>Taille :</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>mini</th> <th>maxi</th> <th>moyenne</th> <th>&lt; 12 m</th> <th>≥ 12m &lt; 15 m</th> <th>≥ 15 m</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>8,56 m</td> <td>20,60 m</td> <td>14,35 m</td> <td>13</td> <td>20</td> <td>22</td> </tr> </tbody> </table>	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m	8,56 m	20,60 m	14,35 m	13	20	22
mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m								
8,56 m	20,60 m	14,35 m	13	20	22								

## DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

On distingue **deux stratégies d'exploitation** :

- Les **chalutiers langoustiniers** qui ciblent la langoustine toute l'année : ces navires partent à la journée voire 48h,
- Les **chalutiers langoustiniers non exclusifs** : ils ciblent la langoustine en saison d'avril à septembre en moyenne, puis la production de langoustine diminuant<sup>12</sup> durant les mois hivernaux, ils ciblent le **poisson au chalut de fond** (lottes, limandes, soles, merlu, lieu, Saint-Pierre...) sur des marées de 2 à 4 jours. Certains utilisent également le **chalut pélagique**.

Les navires réalisent en moyenne **des traits de 3 heures, sur des fonds de vases ou caillouteux compris entre 40 m et 120 m de profondeur** où vit la langoustine en terrier.

<sup>12</sup> Le comportement de la langoustine évolue en hiver, et la rend moins facilement capturable.

Données issues des enquêtes VALPENA de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère sur l'année 2013.  
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 84% des navires sur l'année 2010.

## SAISON ET FREQUENTATION

Le chalut de fond est un métier pratiqué toute l'année, cependant la saison principale pour la pêche de la **langoustine** s'étend des mois **d'avril à septembre**. A l'automne et en hiver, les volumes de langoustine pêchés sont moindres, les navires changent donc de zones de pêche pour cibler en priorité le poisson.

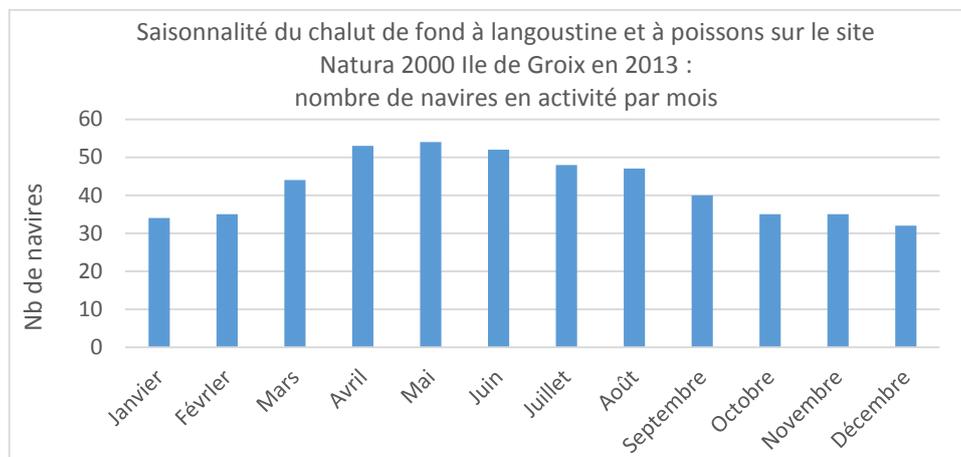


Figure 16 – Saisonnalité du chalut de fond

## SPATIALISATION

Le chalutage de fond étant interdit à moins de 3 milles nautiques des côtes, les zones les plus travaillées se situent sur la **partie ouest** du site, où se situe la grande vasière. Une **vingtaine de navires au minimum fréquente ces mailles**, avec un maximum de **52 navires** pour la maille la plus fréquentée dans le sud-ouest du site.

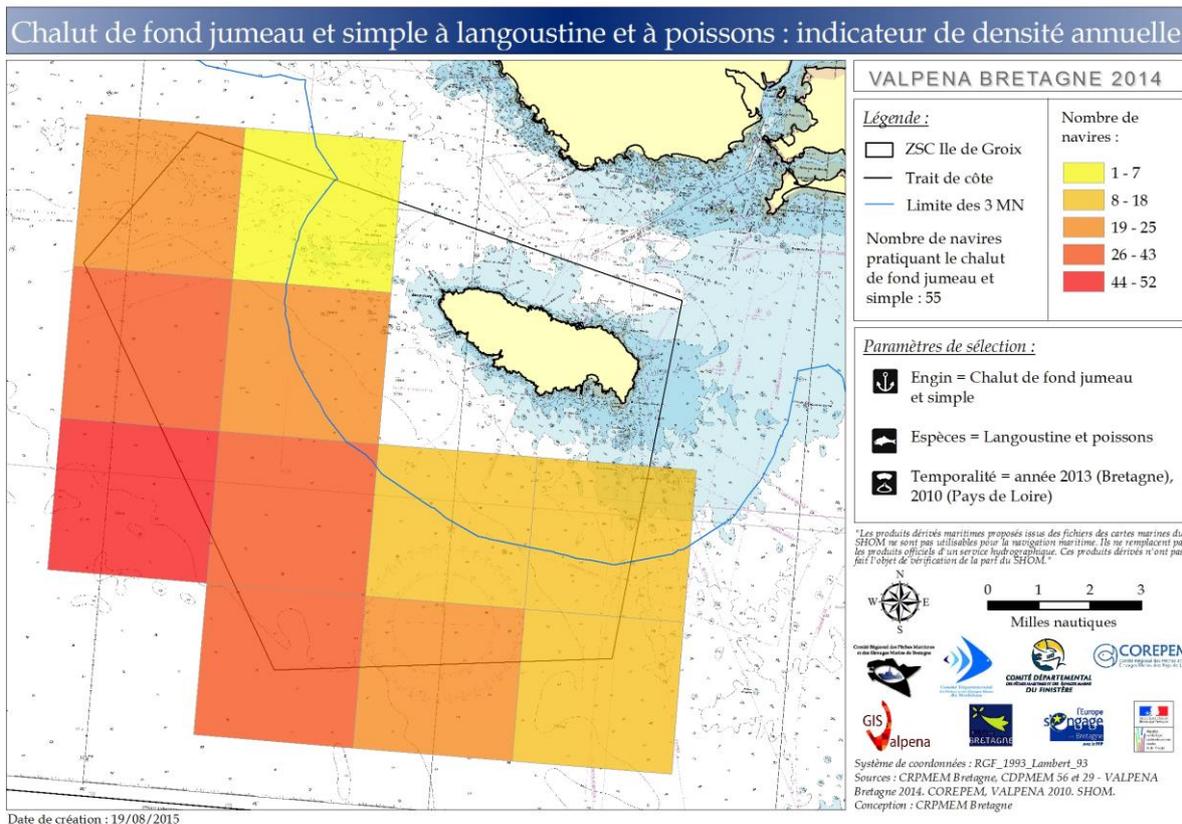
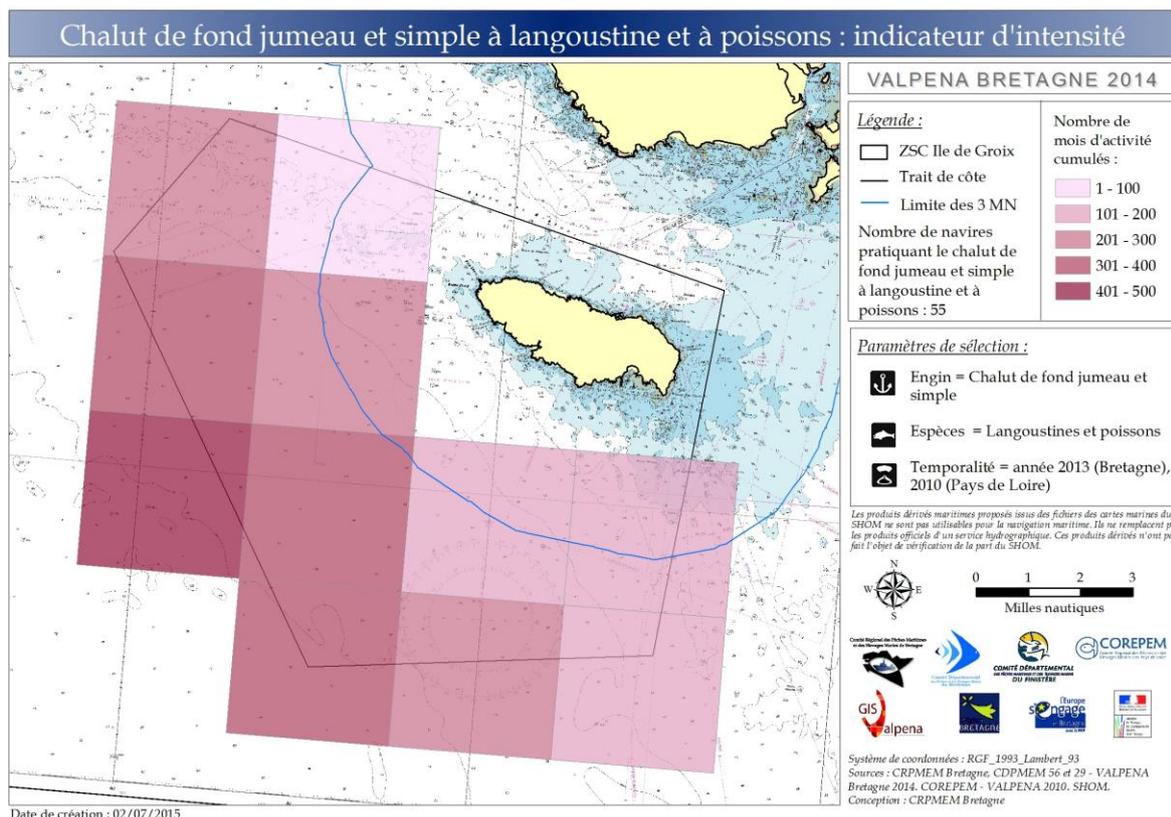


Figure 17 – Indicateur de densité annuelle du chalut de fond

Données issues des enquêtes VALPENA de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère sur l'année 2013.  
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 84% des navires sur l'année 2010.



**Figure 18 – Indicateur d'intensité du chalut de fond**

## ANALYSE DE LA DEPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

### Dépendance spatiale pour les chalutiers de fond :

Classe de dépendance	[0-15[ %	[15-30[ %	[30-50[ %	[50-75[ %	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	51	3	1			<b>5%</b>

51 navires ont ainsi moins de 15% de leur surface d'activité dans le site Ile de Groix, 3 entre 15 et 30% et 1 entre 30 et 50%. Ceci reflète le fait que les zones de pêches de ces navires sont donc très étendues.

### Dépendance temporelle pour les chalutiers de fond :

Classe de dépendance	[0-15[ %	[15-30[ %	[30-50[ %	[50-75[ %	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires		3	4	11	37	<b>79%</b>

37 navires ont plus de 75% de leurs mois d'activité en tout ou partie du site Ile de Groix, dont 26 navires ont un taux à 100%, ce qui signifie que pour l'ensemble des mois travaillés au chalut de fond, ils ont exercé tout ou partie de leur activité sur le site. 11 entre 50 et 75%, 4 entre 30 et 50% et 6 entre 15 et 30%.

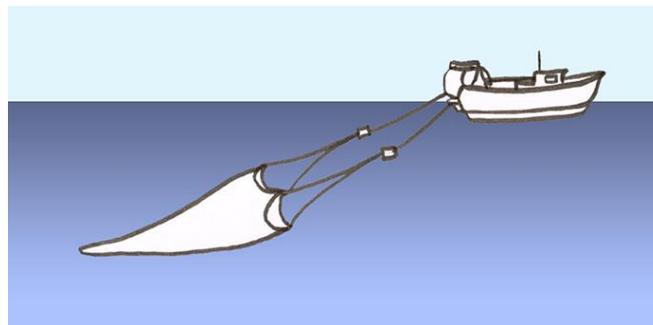
Ainsi, si les zones de pêche de ces navires sont globalement très étendues, la plupart d'entre-eux pêche la majorité des mois travaillés sur le site.

Données issues des enquêtes VALPENA de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère sur l'année 2013.  
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 84% des navires sur l'année 2010.

Source : COREPEM

### DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

Le chalut pélagique est un chalut à grande ouverture lesté en partie basse par une gueuse et maintenue en partie haute par des flotteurs. C'est un engin qui travaille en pleine eau. Les pêcheurs détectent grâce à un sondeur la position des bancs de poissons et filent le chalut à la profondeur voulue. Le chalut pélagique peut être utilisé par un seul bateau, à l'aide de panneaux divergents, ou par deux navires, on parle alors de « chalutage en bœufs ».



Dans cette situation, la position des deux navires conditionne l'ouverture du chalut et le cumul des puissances motrices des navires permet l'utilisation des chaluts à ouverture plus importante. Le navire maître est le « bœuf » (celui qui dirige la manœuvre). Il détient le filet à son bord et l'autre navire est appelé le « veau ».

Les principales espèces ciblées sur le site sont l'anchois, la sardine, le bar, le chinchard et la dorade grise.

### FLOTTILLE

<b>Nb de navires en 2013</b> (2010 pour Pays de Loire) :	33. ↳ 23 travaillent en bœufs et 9 travaillent seuls.					
<b>Ports d'attache :</b>	La Turballe (20), Lorient (8), Saint-Gilles (4), Port-Louis (1).					
<b>Taille :</b>	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	11,98 m	23,40 m	18,76 m	1	1	31

### DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

Les navires pélagiques ligériens et bretons travaillent sur le **plateau continental** où se concentrent les bancs de poissons impliquant plusieurs heures de route avant d'arriver sur une zone de pêche. Les captures effectuées s'étendent du **golfe de Gascogne jusqu'en Manche** (essentiellement pour le bar). Les pêcheries des grands pélagiques (les thonidés) sont situées plus au large et au-delà du plateau continental.

Sur le site, **l'activité pélagique des navires ligériens en 2010** est quasi exclusivement le fait de navires travaillant **en paire**, seuls deux navires travaillent en simple, tandis que **les navires bretons ont travaillé majoritairement en simple en 2013** (7 en simple et 2 en paire). Lorsque les navires travaillent en paire, ils embarquent alternativement les prises.

La durée des traits est variable selon l'espèce cible et les conditions de mer. C'est un **métier de « recherche »** et certains traits peuvent être infructueux.

### SAISON ET FREQUENTATION

L'activité des chalutiers pélagiques sur le site est **irrégulière** tout au long de l'année. Ainsi se succèdent des périodes de captures importantes (par exemple fin de l'été) et des périodes de moindre activité en début d'année. Ces disparités dans l'activité de la flottille s'expliquent par la **variété des espèces ciblées** par ces

Données issues des enquêtes VALPENA de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère sur l'année 2013.  
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 84% des navires sur l'année 2010.

navires, avec des **campagnes de pêche bien distinctes** tant au niveau géographique que temporel. A cette diversité d'espèces cibles s'ajoute la **variabilité de disponibilité de la ressource selon la saison et les quotas**. En 2010 et 2013, l'espèce ciblée au chalut pélagique entre **août et novembre** est quasi exclusivement **l'anchois** (et à la marge la sardine).

Les trois premiers mois de l'année, la pêche s'oriente sur la **dorade**, puis sur le **bar** et le **chinchard** au printemps : il s'agit là de l'activité des ligériens en 2010, puisqu'en 2013, les navires bretons ont ciblé uniquement l'anchois de septembre à novembre sur le site et n'ont pas eu d'activité le reste de l'année.

Cette activité connaissant une importante variabilité interannuelle, notamment dans sa spatialisation, les données présentées ici mériteraient donc d'être pondérées par une analyse pluri-annuelle.

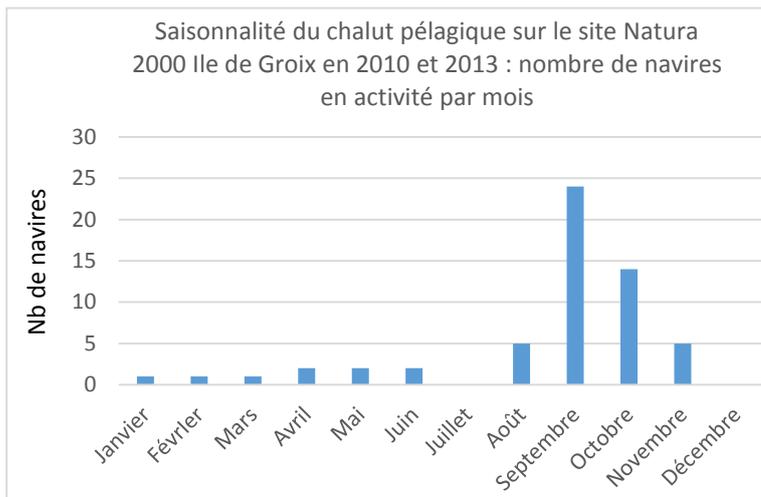


Figure 19 – Saisonnalité du chalut pélagique

## SPATIALISATION

Le site est fréquenté de manière hétérogène. Les mailles les plus travaillées sont situées au sud du site, sur lesquelles une trentaine de navire a déclaré une activité en 2010 (Pays de Loire) ou 2013 (Bretagne).

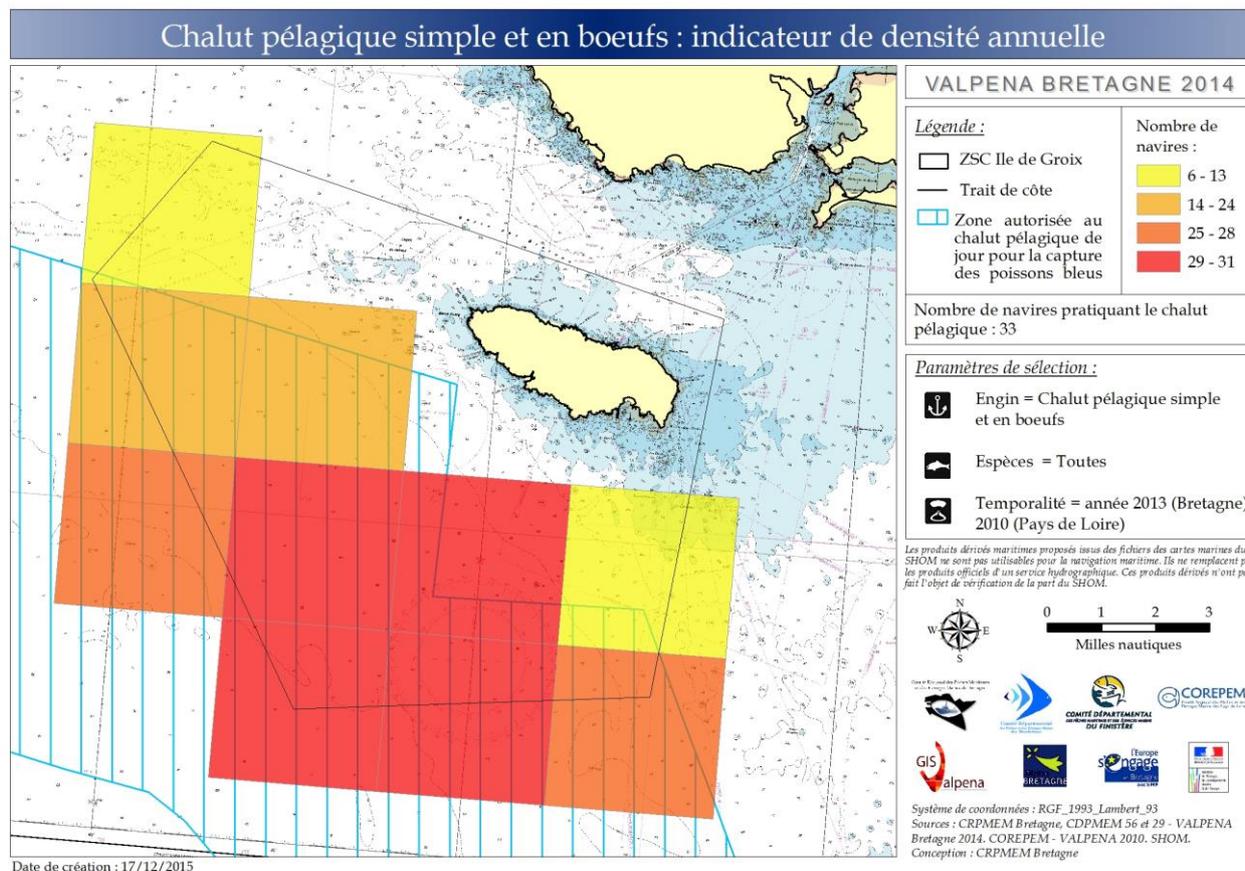


Figure 20 – Indicateur de densité du chalut pélagique

Données issues des enquêtes VALPENA de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère sur l'année 2013.  
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 84% des navires sur l'année 2010.

L'intensité de la fréquentation, en nombre de mois d'activité cumulés, confirme la tendance de la première carte et la saisonnalité de fréquentation présentée dans la figure 19 : à savoir une activité pratiquée essentiellement dans le sud du site durant quelques mois de l'année.

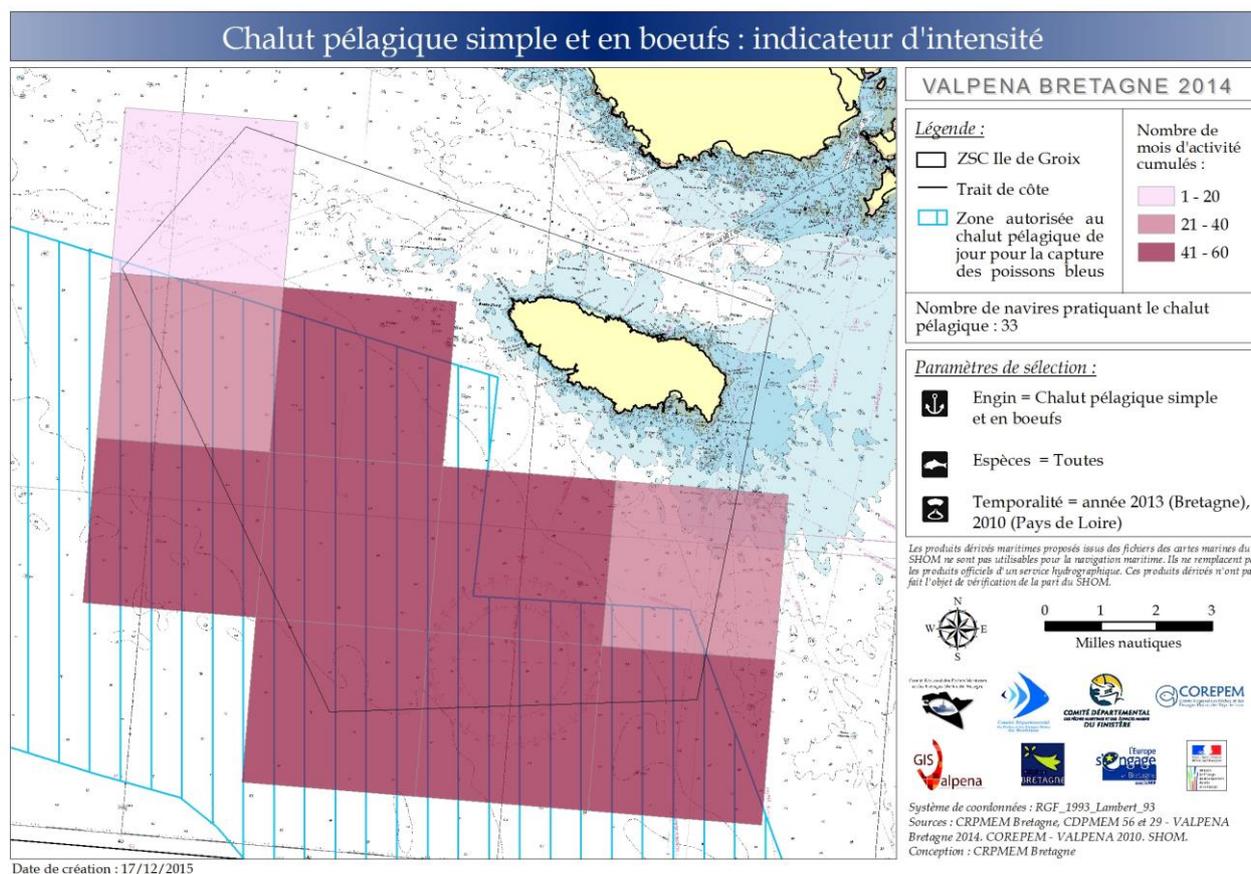


Figure 21 – Indicateur d'intensité du chalut pélagique

## ANALYSE DE LA DEPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

### Dépendance spatiale pour les chalutiers pélagiques :

Classe de dépendance	[0-15[ %	[15-30[ %	[30-50[ %	[50-75[ %	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	26	2	4	1		<b>1%</b>

26 navires ont moins de 15% de leur surface d'activité dans le site. Les chalutiers pélagiques suivent le poisson bleu et se déplacent donc parfois sur de grandes distances en fonction des déplacements des bancs de poissons. L'étendue de l'espace travaillé par les chalutiers pélagiques explique donc la faible dépendance spatiale.

Les 7 autres navires dont le taux de dépendance spatiale est plus élevé correspondent à une pêche ciblée sur l'anchois, et dont l'espace de pratique est plus limité.

### Dépendance temporelle pour les chalutiers pélagiques :

Classe de dépendance	[0-15[ %	[15-30[ %	[30-50[ %	[50-75[ %	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	11	8	7	3	4	<b>34%</b>

Si les flottilles ont une faible dépendance spatiale au site, la moitié d'entre elles a cependant une plus forte dépendance temporelle au site puisque 8 navires pêchent entre 15 et 30% de leurs mois d'activité dans le site, 7 entre 30 et 50 %, 3 entre 50 et 75% et 4 à 100%. Pour ces 4 navires cela signifie que pour l'ensemble des mois travaillés au chalut pélagique, ils ont exercé tout ou partie de leur activité sur le site.

Données issues des enquêtes VALPENa de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère sur l'année 2013.  
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 84% des navires sur l'année 2010.

## DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

Le filet est un **engin de pêche passif** permettant de cibler des **poissons** ou des **crustacés** (araignées). Constitués **d'une ou plusieurs nappes**, ils sont **calés sur le fond ou entre deux eaux**, et maintenus à la verticale par une **ralingue équipée de flotteurs en haut** et une **ralingue plombée en bas**.

Il existe deux grands types de filets :

- le **filet maillant droit** : constitué d'une **seule nappe de mailles**, les **espèces pélagiques ou démersales** comme le rouget, le lieu, le merlu, le merlan, etc. y sont piégées par les ouïes (si leur taille correspond à la maille). Majoritairement **calés sur le fond**, ils peuvent parfois être **flottants** (entre deux eaux) pour cibler le bar.
- le **filet emmêlant trémaill** : il est constitué de **trois nappes**. Les deux nappes extérieures (les aumées) sont constituées de larges mailles, tandis que la nappe intérieure (la flue) est constituée de mailles de taille inférieure et est plus grande pour « donner du flou » et ainsi piéger le poisson par emmêlement. Le trémaill permet de cibler des **espèces benthiques et démersales** telles que la sole, la raie, la lotte, la seiche ou le turbot et des **crustacés** suivant la saison.



Relevage des filets grâce au vire-filet. Photo : S. Lecerf.

Le **maillage** ainsi que la **hauteur de chute** de ces deux types de filets varient **selon l'espèce ciblée**.

## FLOTTILLE

<b>Nb de navires en 2013 :</b>	26.					
<b>Ports d'attache :</b>	Lorient (9), Doelan (6), Le Belon (3), Groix (3), Port-Louis (2), Le Palais (1), La Trinité sur mer (1), Kernevel (1).					
<b>Taille :</b>	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	6,95 m	12,95 m	9,78 m	21	5	0

## DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

La plupart des fileyeurs travaillant sur le site pratique le **filet trémaill et le filet droit**. Une **grande diversité d'espèces est pêchée au filet** sur le site Natura 2000 Ile de Groix, puisque 13 espèces ont été déclarées en 2013 (bar, lieu, dorade, rouget, merlan, mullet, lotte, raie, turbot, araignée, sole, maigre...)

Selon l'espèce ciblée, le matériel est filé sur des **fonds meubles ou durs**. Les professionnels essaient globalement de suivre une **ligne de sonde ou l'accore de la roche** et balisent chaque extrémité par une perche avec un pavillon.

Les filets sont relevés tous les jours afin de garantir la fraîcheur du poisson. Parfois ils sont filés et virés en l'espace de deux heures pour certaines espèces fragiles comme le rouget. Seule exception, le filet trémaill à lotte qui reste deux nuits à l'eau. Quelque soit le type de filet, le virage se fait à l'aide d'un vire-filet puis le filet tombe directement sur une table de tri où le poisson est démaillé.

La majorité des fileyeurs ramasse leur matériel en période de vives-eaux lorsque le coefficient dépasse 85 et que le courant devient trop fort, ainsi qu'en cas de coup de vent et de fortes houles.

Données issues des enquêtes VALPENA de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère sur l'année 2013.  
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 84% des navires sur l'année 2010.

## SAISON ET FREQUENTATION

Le métier est pratiqué de façon stable toute l'année, excepté durant les périodes de fortes houles et de grandes marées. Il existe par contre une saisonnalité dans les pêcheries selon l'espèce ciblée. Ainsi le filet droit est plus travaillé en hiver contrairement au filet trémail qui est lui plus travaillé en été.

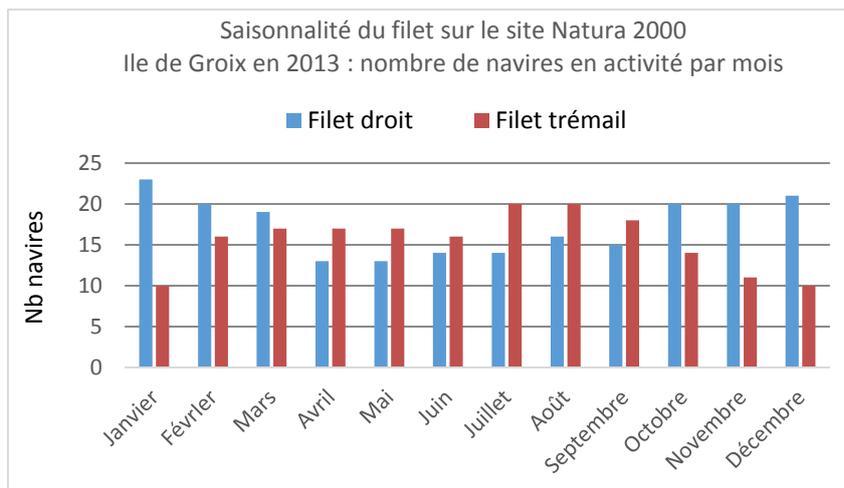


Figure 22 – Saisonnalité du filet

## SPATIALISATION

Les zones de pêche des fileyeurs se situent essentiellement dans la bande côtière autour de Groix, une douzaine d'unités y a déclaré en effet une activité en 2013. Les mailles plus au large du site sont moins fréquentées. Ceci s'explique par le fait les fileyeurs sont prioritairement des navires de moins de 12 m qui travaillent donc plus près de la côte, et parce que les mailles plus au large sont très fréquentées par les arts traînants, ce qui est susceptible de poser des problèmes de cohabitation entre métiers.

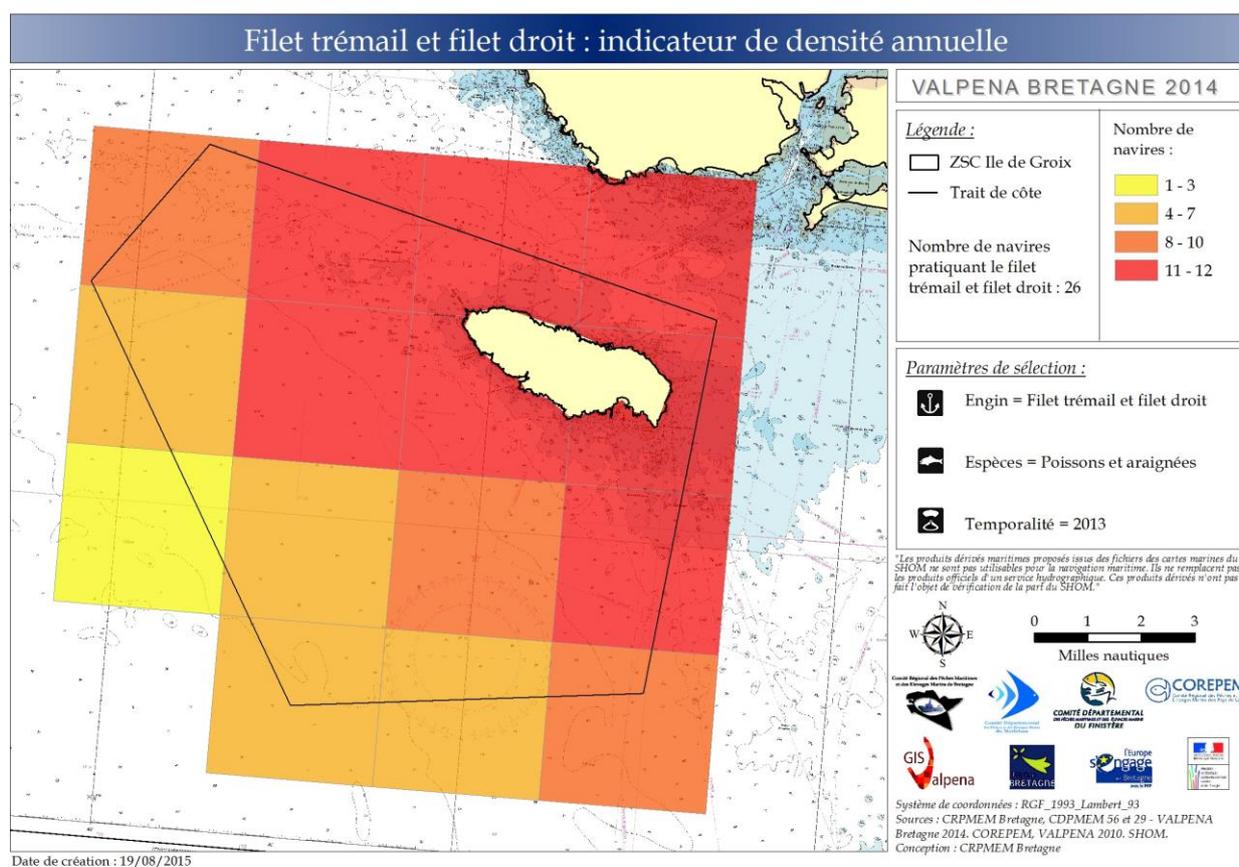


Figure 23 – Indicateur de densité du filet

Données issues des enquêtes VALPENA de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère sur l'année 2013.  
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 84% des navires sur l'année 2010.

L'indicateur d'intensité confirme la tendance de la première carte. Avec 90 à 120 mois d'activité cumulés par maille, on constate que certains navires passent toute l'année dans la partie Est de Groix, sur une zone qui s'étend de Lorient au large selon un axe nord-sud. La maille la plus à l'Ouest du site apparaît également comme très fréquentée toute l'année par 8 à 10 navires, essentiellement originaires des ports du Belon et de Doelan.

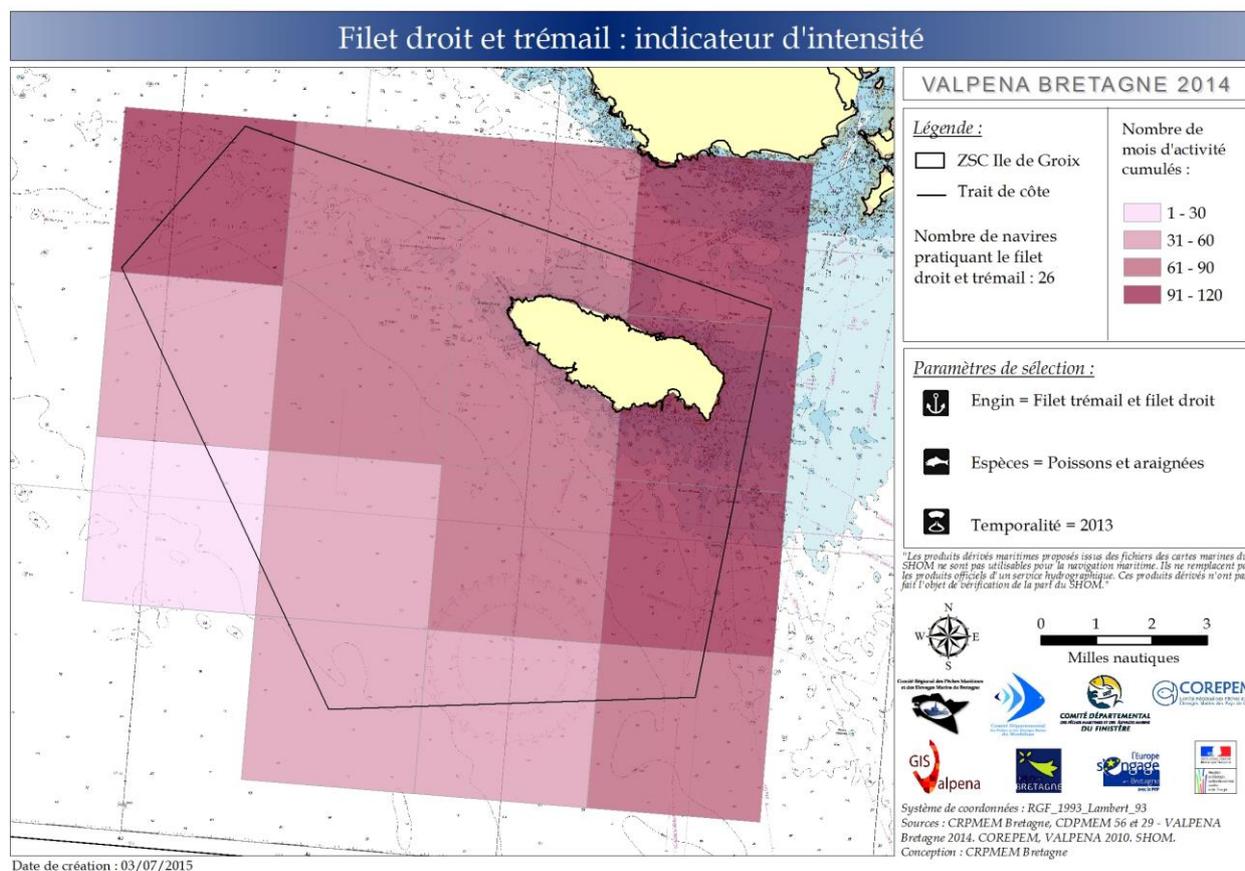


Figure 24 – Indicateur d'intensité du filet

## ANALYSE DE LA DÉPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

### Dépendance spatiale pour le filet :

Classe de dépendance	[0-15[ %]	[15-30[ %]	[30-50[ %]	[50-75[ %]	[75-100] %]	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	9	4	5	6	2	<b>34%</b>

15 navires ont moins de 30% de leur surface d'activité dans le site, et 12 ont plus de 30 % de leurs zones de pêche dans le périmètre du site, ce qui traduit une dépendance plutôt forte au secteur pour ces derniers.

### Dépendance temporelle pour le filet :

Classe de dépendance	[0-15[ %]	[15-30[ %]	[30-50[ %]	[50-75[ %]	[75-100] %]	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	1	0	0	3	22	<b>90%</b>

Si les flottilles ont une dépendance spatiale variable au site (de faible à forte), on constate cependant qu'elles ont une dépendance temporelle forte puisque 25 navires y passent plus de 50% de leurs mois d'activité au filet. Le site Ile de Groix est de fait une zone d'une grande d'importance pour ces navires, tout particulièrement pour les quelques unités basées à l'Ile de Groix qui pratiquent toutes le métier du filet dans la bande côtière autour de l'île.

Données issues des enquêtes VALPENNA de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère sur l'année 2013.  
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 84% des navires sur l'année 2010.

## DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

La bolinche ou senne tournante est une technique de pêche consistant à encercler le plus rapidement possible des bancs de poissons pélagiques, préalablement repérés au sonar, à l'aide d'un grand filet rectangulaire.

Une bouée éclairante est mise à l'eau puis le navire file la bolinche tout en manœuvrant pour former un cylindre autour de la matte de poisson, jusqu'à revenir à la bouée. Le déploiement vertical de la bolinche dans la colonne d'eau est assuré par une série de flotteurs fixés sur la ralingue supérieure et une corde de plomb sur la partie inférieure.

Une fois le poisson encerclé, la bolinche est refermée par le dessous (boursage) grâce à un système d'anneaux coulissants montés sur une corde intermédiaire, formant ainsi une poche ramenée progressivement sur le flanc du navire. Le poisson est ensuite chargé vivant à bord au moyen d'une grande épuisette appelée salabarde, puis il est stocké dans des cuves réfrigérées.

### Espèces ciblées :

La sardine constitue plus de 85% des captures annuelles réalisées par les bolincheurs (source : OPOB, PMA, moyenne des espèces capturées par les bolincheurs de Bretagne sud en 2007-08-09). En 2013, les bolincheurs ayant travaillé sur le site de Groix ont également déclaré de l'anchois, du chinchard, du maquereau, du mullet, de la dorade et du sar.

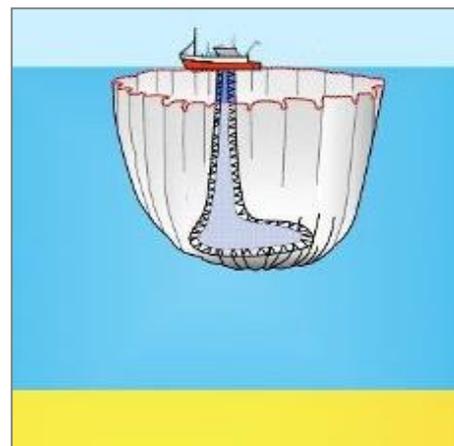


Schéma d'une bolinche.  
Source : Normapêche - Bretagne Qualité Mer.

## FLOTTILLE

Nb de navires en 2013 :	7					
Ports d'attache :	Saint-Guénolé (4), Concarneau (3)					
Taille :	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	14,30 m	17 m	15,99 m	0	1	6

## DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

Les bolincheurs sont particulièrement **mobiles**, ils suivent les espèces pélagiques tout au long de l'année sur des **zones étendues**, comprises **entre la côte et 100 m de profondeur maximum**.

La pêche se déroule essentiellement la **nuît**, lorsque les mattes de poissons se rapprochent de la surface pour se nourrir. En hiver, les flottilles quittent donc le port vers 17h pour rentrer dans la nuit, tandis qu'en été le départ se fait un peu plus tard pour un retour au petit matin. Au printemps par contre, la pêche se déroule de **jour** entre 9h et 17h globalement, les bolincheurs pêchant à vue le maquereau et le mullet.

Cette pêche s'apparente à une chasse. La **phase de prospection** du poisson peut être relativement longue (voire parfois infructueuse) : le patron parcourt les zones de pêche, les yeux rivés sur le **sonar** pour **détecter des « tâches »** indiquant la présence d'un banc de pélagiques.

Les bolincheurs tournent essentiellement sur des **fonds de sable ou de vase**, parfois dans des zones très peu profondes (moins de 10 m). Il leur arrive également de tourner au-dessus de fonds rocheux, mais dans ce cas, une hauteur d'eau minimum de 30 m est nécessaire pour ne pas créer d'avaries sur la senne.

Données issues des enquêtes VALPENA de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère sur l'année 2013.  
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 84% des navires sur l'année 2010.

## SAISON ET FREQUENTATION

Le site est fréquenté **toute l'année par au minimum 2 bolincheurs** et au maximum **5 en avril**.

La sardine est pêchée toute l'année, mais l'essentiel des captures est réalisé en été car c'est à cette période qu'elle est la plus grasse. L'anchois est également pêché en été (pêche réouverte depuis 2010 après 4 ans d'interdiction).

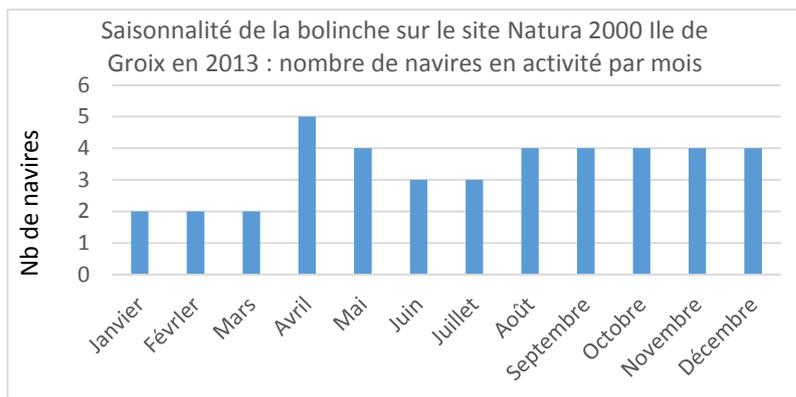


Figure 25 – Saisonnalité de la bolinche

## SPATIALISATION

Les zones les plus travaillées se situent tout autour de Groix où 4 à 5 bolincheurs ont déclaré une activité en 2013, et dans l'ouest du site où l'ensemble des bolincheurs ont travaillé en 2013.

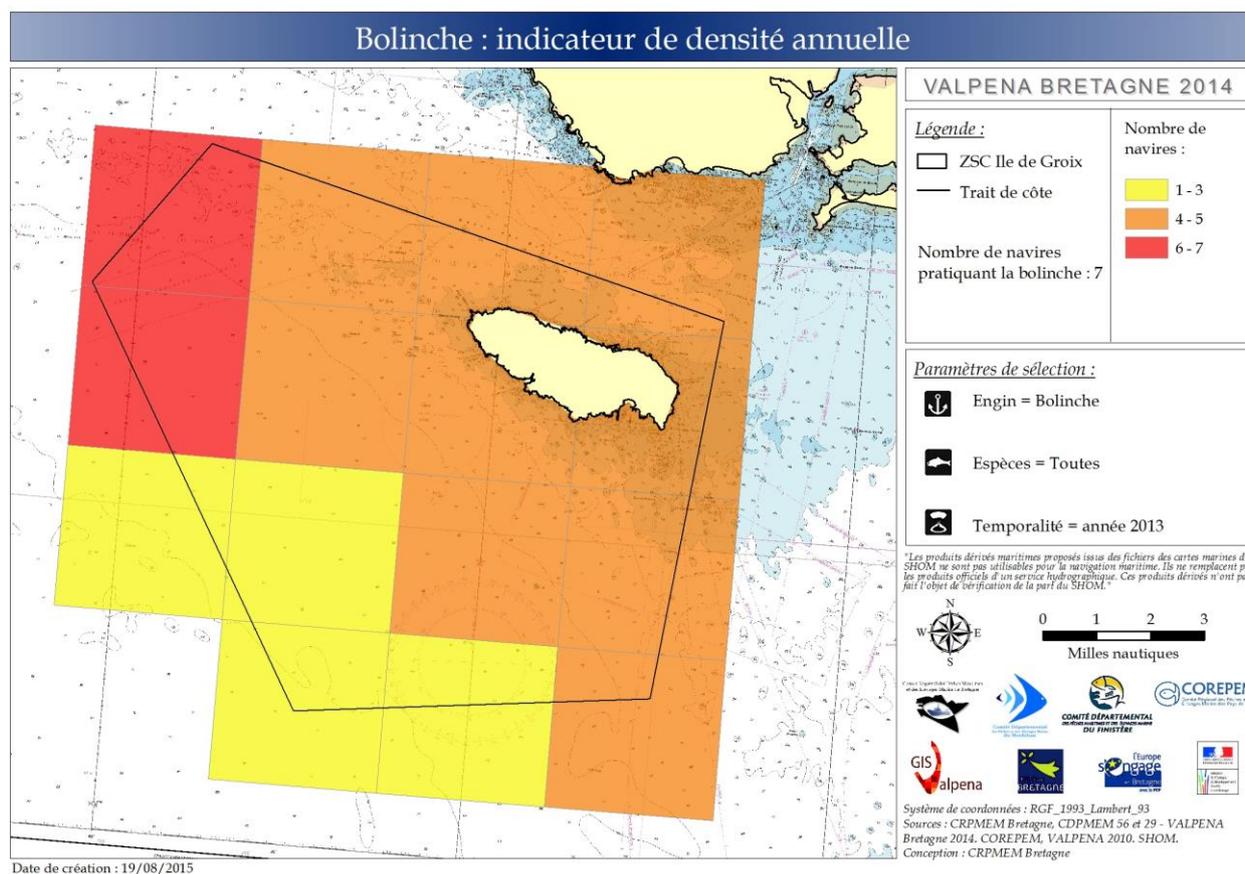
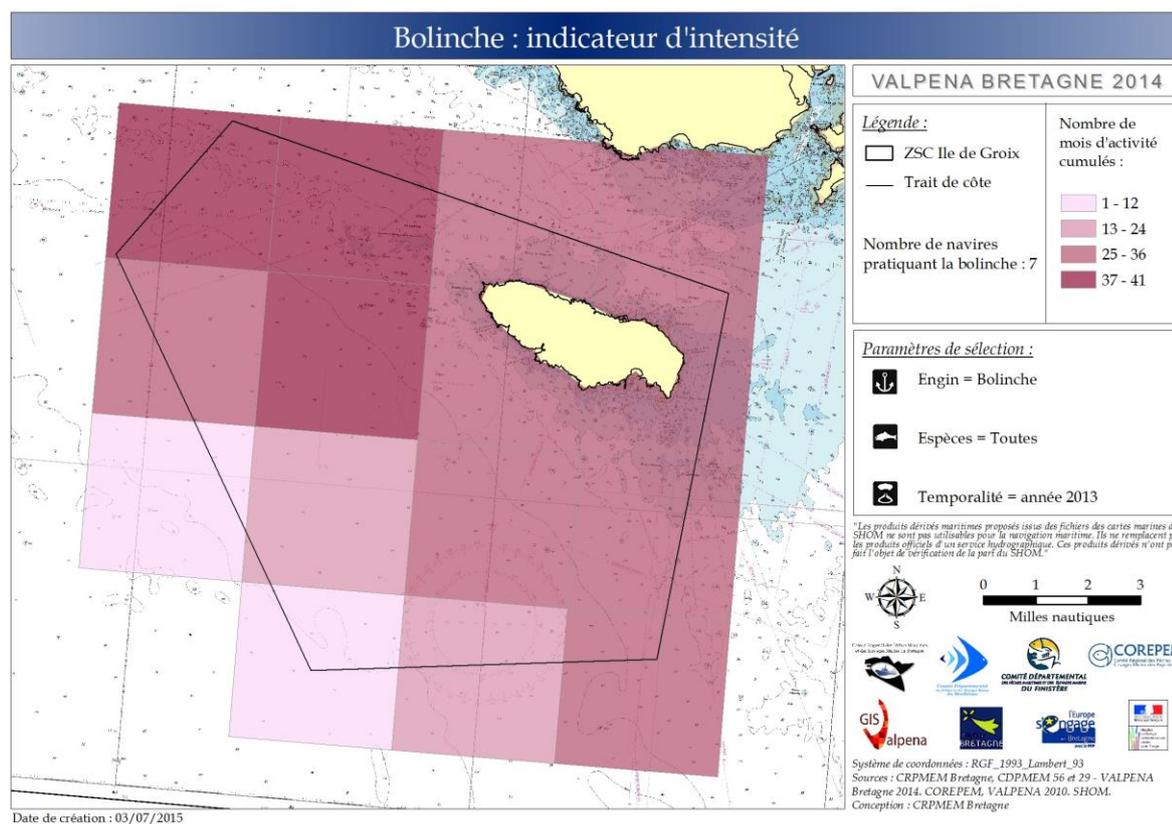


Figure 26 – Indicateur de densité de la bolinche

En termes de fréquentation des mailles, c'est la partie ouest du site qui est la plus fréquentée avec une quarantaine de mois de travail cumulés.

Données issues des enquêtes VALPENA de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère sur l'année 2013.  
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 84% des navires sur l'année 2010.



**Figure 27 – Indicateur d'intensité de la bolinche**

## ANALYSE DE LA DEPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

### Dépendance spatiale pour la bolinche :

Classe de dépendance	[0-15[ %	[15-30[ %	[30-50[ %	[50-75[ %	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	7					<b>5%</b>

Les 7 navires ont moins de 15% de leur surface d'activité dans le site, ce qui illustre le fait que les zones de pêches de ces navires à la bolinche sont très étendues.

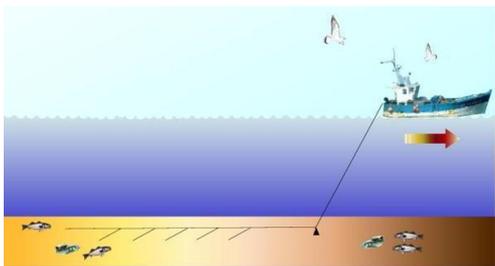
### Dépendance temporelle pour la bolinche :

Classe de dépendance	[0-15[ %	[15-30[ %	[30-50[ %	[50-75[ %	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires		2	1	2	2	<b>49%</b>

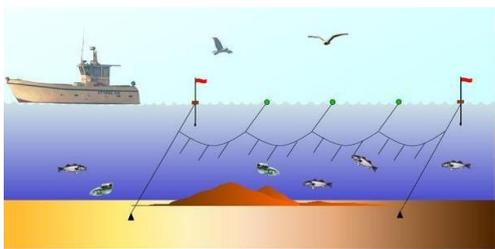
Le taux de dépendance temporel moyen de la flottille de bolincheurs au site vient cependant contrebalancer la faible dépendance spatiale. Ainsi, si les zones de pêche à la bolinche sont globalement très étendues, 4 bolincheurs pêchent plus de 50% des mois travaillés à la bolinche en totalité ou en partie sur le site.

Données issues des enquêtes VALPENA de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère sur l'année 2013.  
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 84% des navires sur l'année 2010.

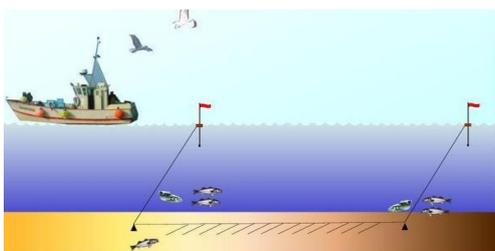
**DEFINITION ET ESPECES CIBLEES**



Pêche à la traîne.



Pêche à la palangre de surface



Pêche à la palangre de fond.

Source : Association des ligneurs de la pointe de Bretagne.

**Les lignes** sont des engins très simples sur lesquels pendent **un ou plusieurs hameçons appâtés** (appâts vivants ou leurres artificiels) et **lestés** dans la partie basse de l’hameçon par un plomb. Les lignes sont mises en œuvre **en dérive** ou **traînées à l’arrière** du navire **à la main** ou **fixée au bout d’une canne**. Il existe plusieurs techniques de pêche : à la traîne, à la dandine, à la mitraille.

Contrairement à la ligne, les palangres font parties des **arts dormants** puisqu’elles sont **calées** au moyen d’une ancre amarrée à chaque extrémité et matérialisées en surface par un ballon et/ou un pavillon. Elles sont constituées d’une **ligne mère** (ou ligne maîtresse) sur laquelle **sont montées en dérivation au moyen d’émerillons, des lignes plus fines grées d’hameçons**. L’ensemble émerillon/ligne/hameçon est appelé **avançon**. Les hameçons sont appâtés soit avec des appâts naturels vivants ou morts, soit avec des leurres artificiels.

Suivant la nature du fond travaillé et l’espèce ciblée, les palangres peuvent être **posées sur le fond** grâce à un **lest**, ou maintenues **entre deux eaux** à un degré d’immersion variable au moyen de **flotteurs placés le long de la ligne mère**. On parle ainsi de palangre de fond, pélagique ou de surface.

On distingue deux principaux métiers :

- les **palangres de fond à congre**,
- les **palangres de fond, pélagique et de surface à bar et lieu**.

Sur le site, l’espèce la plus pêchée est de loin **le bar**, suivie du **lieu jaune**. Quelques unités ciblent le congre à la palangre de fond. Dans une moindre mesure, les autres espèces pêchées sont le merlu, la dorade grise, le merlan, les émissoles et la lingue franche. Notons également, une pêche de peau bleue et de maquereau.

**FLOTTILLE**

<b>Nb de navires en 2013 :</b>	17 (15 navires pratiquent la palangre fixe, 3 la ligne à main, 1 la ligne de traîne).					
<b>Ports d’attache :</b>	Port Maria (5), Lorient (4), Groix (2), Port-Haliguen (2), Doélan (2), Le Guilvinec (1), Concarneau (1), Belon (1).					
<b>Taille :</b>	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	7,76 m	16,50 m	9,77 m	16	0	1

**DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE**

La **ligne** est mise en œuvre localement pour cibler le **bar et le lieu**. La longueur de la ligne, le poids du plomb, l’appât et la vitesse de traîne sont des paramètres essentiels pour réussir la capture. Les professionnels adaptent leur matériel et leur technique de pêche selon la nature du fond, le courant, la houle et la saison qui influe sur le comportement du poisson. Les ligneurs recherchent le poisson le plus souvent sur des têtes de roches ou des épaves, mais il arrive également qu’ils le cherchent sur des fonds de sable l’hiver lorsque le poisson s’y trouve en matre. Ils savent observer les chasses d’oiseaux qui constituent d’excellents indices de présence du poisson.

Données issues des enquêtes VALPENA de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère sur l’année 2013.  
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 84% des navires sur l’année 2010.

Il existe deux principales techniques de pêche à la ligne :

- à la **traîne** : la ligne est remorquée à la main ou fixée à une canne,
- à la **dandine** : le navire est en dérive.

**Le bar, le lieu ou la dorade sont ciblés avec des palangres de fond, pélagique et de surface.** Les palangres sont filées le matin pour quelques heures. Elles sont bouëtées au fur et à mesure du filage avec un appât vivant ou mort, du **lançon** préférentiellement. Elles peuvent être **calées sur des fonds meubles** ou **maintenues entre deux eaux** par l'intermédiaire de flotteurs fixés à intervalle régulier sur la ligne mère.

**Les congres, juliennes, raies, etc., ne sont quant à eux ciblés qu'avec des palangres de fond.** Ces palangres sont lestées sur le fond avec des poids positionnés à intervalle régulier sur la ligne mère, puis à chaque extrémité par une ancre. Elles sont laissées à l'eau une dizaine d'heures et sont levées une fois par jour.

## SAISON ET FREQUENTATION

Si 17 navires pratiquent le métier de la ligne sur le site, 9 navires au minimum et 13 navires au maximum travaillent chaque mois. Ceci s'explique par le fait que certains d'entre eux sont des canots polyvalents et pratiquent donc d'autres métiers tout au long de l'année. Les métiers de l'hameçon se pratiquent **toute l'année**, mais certaines périodes s'avèrent plus propices que d'autres. La palangre à bar est surtout travaillée l'été et l'automne, tandis que la saison principale pour la ligne à main se situe au printemps et au début de l'été.

La palangre de fond à congre et julienne est travaillée toute l'année.

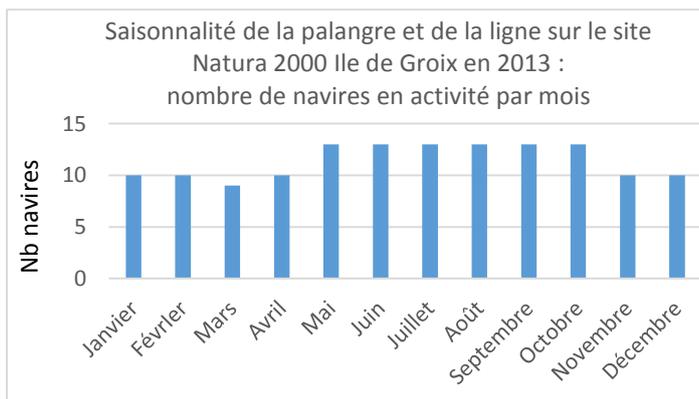


Figure 28 – Saisonnalité des métiers de l'hameçon

## SPATIALISATION

L'ensemble du site est fréquenté par les ligneurs et palangriers, avec un minimum de 3 navires par maille. La partie Est du site est la plus fréquentée puisque 10 à 11 navires y ont déclaré une activité en 2013.

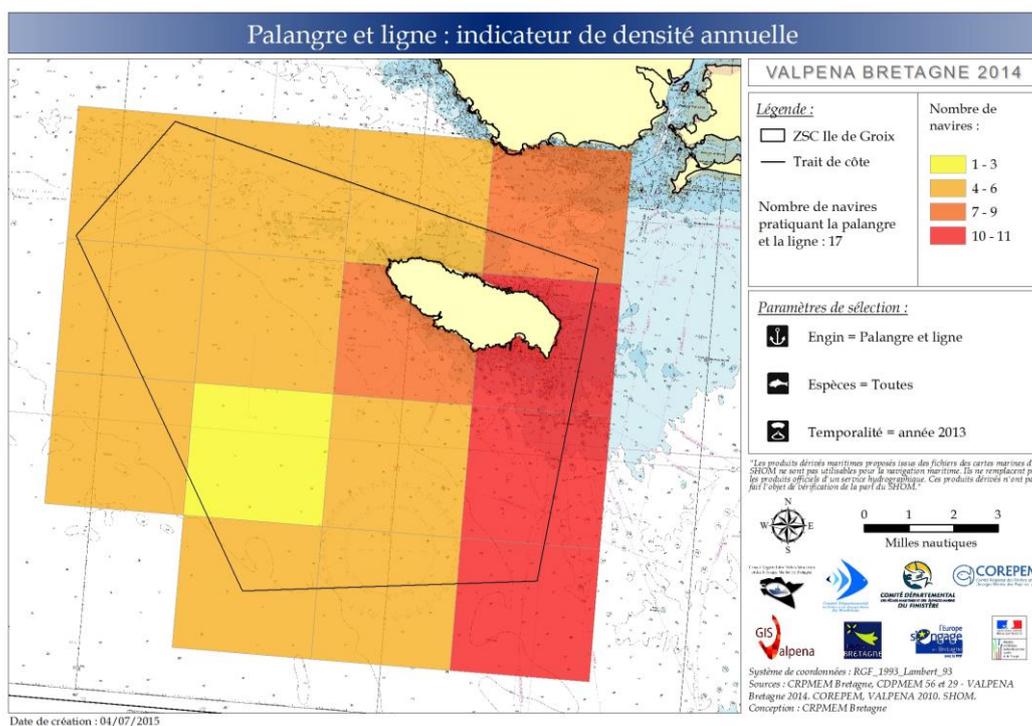


Figure 29 – Indicateur de densité des métiers de l'hameçon

Données issues des enquêtes VALPEN A de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère sur l'année 2013.  
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 84% des navires sur l'année 2010.

L'indicateur d'intensité confirme le fait que la partie Est du site est plus travaillée avec jusqu'à 90 mois d'activité cumulée par maille.

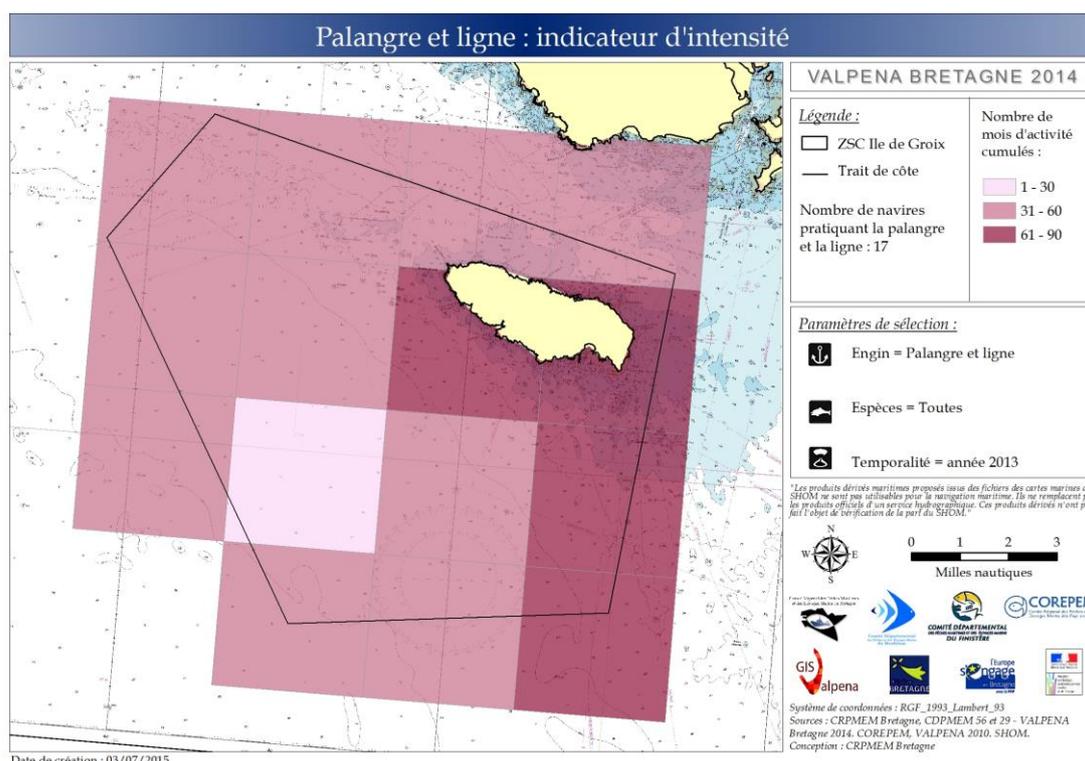


Figure 30 – Indicateur d'intensité des métiers de l'hameçon

## ANALYSE DE LA DEPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

### Dépendance spatiale pour la palangre :

Classe de dépendance	[0-15[ %	[15-30[ %	[30-50[ %	[50-75[ %	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	10	3	2	2		<b>18%</b>

10 navires ont une dépendance spatiale au site inférieure à 15%, donc plutôt faible, 3 entre 15 et 30%, 2 entre 30 et 50% et 2 entre 50 et 75%. 4 navires seulement ont donc une dépendance spatiale importante au site.

### Dépendance temporelle pour la palangre :

Classe de dépendance	[0-15[ %	[15-30[ %	[30-50[ %	[50-75[ %	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	1	1	1	4	10	<b>76%</b>

Le taux de dépendance temporelle au site vient contrebalancer le faible taux de dépendance spatiale, puisque 14 navires passent au minimum 50 % de leur temps au sein du site. Ainsi, si les zones de pêche à la palangre sont étendues au-delà du site, entraînant une dépendance spatiale globalement faible, cependant 10 palangriers tout de même pêchent plus 75% des mois travaillés en totalité ou en partie sur le site.

Données issues des enquêtes VALPENA de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère sur l'année 2013.  
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 84% des navires sur l'année 2010.

## DEFINITION

Cette pêcherie fait partie des « **métiers de l'appât** ».

Le lançon est un petit poisson au corps allongé, qui vit enfoui dans le sable. Il en existe plusieurs espèces. Proie privilégiée des poissons chasseurs, le lançon est utilisé comme **appât vivant** par les **ligneurs et palangriers pour cibler le bar, le lieu ou le congre**. C'est l'appât le plus efficace.

Pêché au moyen d'un petit chalut, cette pratique est encadrée par une **autorisation administrative locale** contingentée, et non par une licence.

## FLOTTILLE

Nb de navires en 2013 :	1
Taille :	moins de 12 m.

Le nombre de navire pratiquant ce métier est en réalité plus important sur la zone. Lors des enquêtes Valpena en 2014, les professionnels interrogés n'ont pas pensé systématiquement à la citer, considérant cette pêche d'appâts comme accessoire par rapport à leur activité.

## DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

Le lançon se pêche sur des **fonds de sable au chalut** : il s'agit d'un chalut de fond simple, sur le même principe que les chaluts de fonds classiques mais à une échelle beaucoup plus réduite (maillage, panneau, etc.) et avec un bourrelet franc non chaîné. Cette pêche se pratique le jour lorsque le lançon sort du sable.

Il existe **plusieurs espèces de lançon**. Le plus recherché est le gros lançon jaune car il est plus robuste, à la différence du petit lançon qui a tendance à mourir, en plus de moins bien tenir sur les hameçons. Le lançon est en effet une espèce fragile, et une des difficultés consiste donc à le maintenir vivant.

Les professionnels pêchent généralement leur lançon tous les deux jours : il est soit maintenu vivant à bord, dans un vivier renouvelé en eau de mer, soit au ponton dans de vieux tambours de machine à laver faisant office de vivier, dans l'attente de la sortie du lendemain. A contrario, l'été, la chaleur rend difficile la survie du lançon : celui-ci est donc pêché quotidiennement.

Le lançon est considéré comme le meilleur appât pour la pêche. Lorsqu'ils n'en ont pas, les ligneurs utilisent des petits crabes, ou des vieilles mais ceux-ci sont moins efficaces.

## SAISON ET FREQUENTATION

Le **chalutage** s'effectue entre **avril et septembre** entre le lever du jour et la tombée de la nuit lorsque le poisson sort du sable. Les ligneurs chalutent **tous les deux jours au printemps et à l'automne** et **tous les jours en été**.

## ANALYSE DE LA DEPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

### Dépendance spatiale pour le chalut à lançon :

En 2013, ce navire a un taux de dépendance spatiale de 25%.

### Dépendance temporelle pour le chalut à lançon :

Le taux de dépendance temporelle au site pour ce navire est de 100%. Tous les mois où ce navire a pratiqué du chalut à lançon, il a pêché en tout ou partie du site.

## DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

Les casiers ou nasses sont des pièges constitués d'une armature rigide en bois, plastique ou acier, et recouverte d'un filet ou d'un grillage plastique ou métallique. Montés en **filière**, ils sont **lestés afin de reposer sur le fond**. Les proies sont attirées par l'odeur d'un **appât** disposé à l'intérieur et entrent par une **ouverture en forme d'entonnoir appelée goulotte**, laquelle limite leur sortie.

Les casiers sont de **différentes formes** selon les espèces ciblées. On distingue ainsi les **casiers à gros crustacés** (tourteaux, araignées, homards), les casiers à **langoustine** et les casiers à **petits crustacés** (crevettes bouquet et crevettes grises).



Caseyeur virant ses filières à l'aide d'un treuil vire-casier.  
Photo : S. Lecerf

## FLOTTILLE

<b>Nb de navires en 2013 :</b>	12. ↳ 8 navires pratiquent le casier à gros crustacés, 5 le casier à crevettes et 3 le casier à langoustine.					
<b>Ports d'attache :</b>	Lorient (5), Groix (1), Kernevel (1), Le Belon (1), Doélan (4).					
<b>Taille :</b>	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	8,18 m	12,8 m	9,32 m	11	1	0

## DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

Les casiers sont **mouillés en filières** dont la longueur varie selon la nature des fonds travaillés. Elles sont signalées en surface par une bouée mouillée à chaque extrémité.

Les casiers sont boëtés au moment du filage, avec des **poissons ayant une odeur forte** et ne se désintégrant pas trop vite, tels que la raie, le grondin, le chinchard ou la roussette, etc.

Les casiers sont virés après avoir été laissés à l'eau pendant un **temps variable, généralement 1 nuit**. Le virage est effectué soit manuellement pour les petites unités, soit à l'aide d'un treuil vire-casiers.

Les casiers sont filés sur des fonds meubles ou durs, le plus souvent l'accroche de la roche est recherché. La crevette se travaille à la côte dans les zones rocheuses.

Le casier est une technique de pêche **très sélective**, les captures de crustacés de taille inférieure à la réglementation étant remises à l'eau vivantes.

## SAISON ET FREQUENTATION

Le nombre de navires en activité sur le site va de 6 navires au minimum en mars à 11 en août-septembre. Cette fluctuation s'explique à la fois par la saisonnalité des espèces recherchées mais aussi par les stratégies de pêche individuelles de chaque navire, selon qu'il pratique ou non d'autres métiers.

Données issues des enquêtes VALPENA de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère sur l'année 2013.  
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 84% des navires sur l'année 2010.

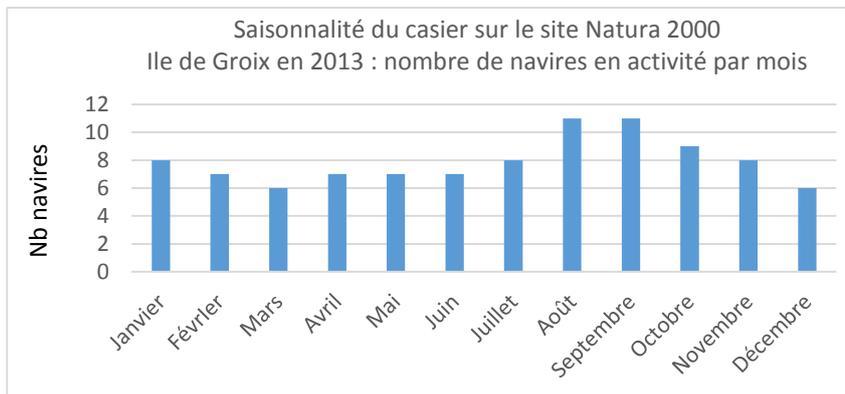


Figure 31 – Saisonnalité du casier

## SPATIALISATION

L'activité des 12 caseyeurs est bien répartie sur le site, puisque les mailles les plus fréquentées comptent au maximum 5 navires en 2013. Les mailles les plus travaillées se situent à l'ouest et à l'est du site, ainsi qu'au nord. La zone du large est moins fréquentée : ceci s'explique par la nature du fond et par le fait qu'elle soit une zone de chalutage, ce qui rend plus difficile la cohabitation entre métiers.

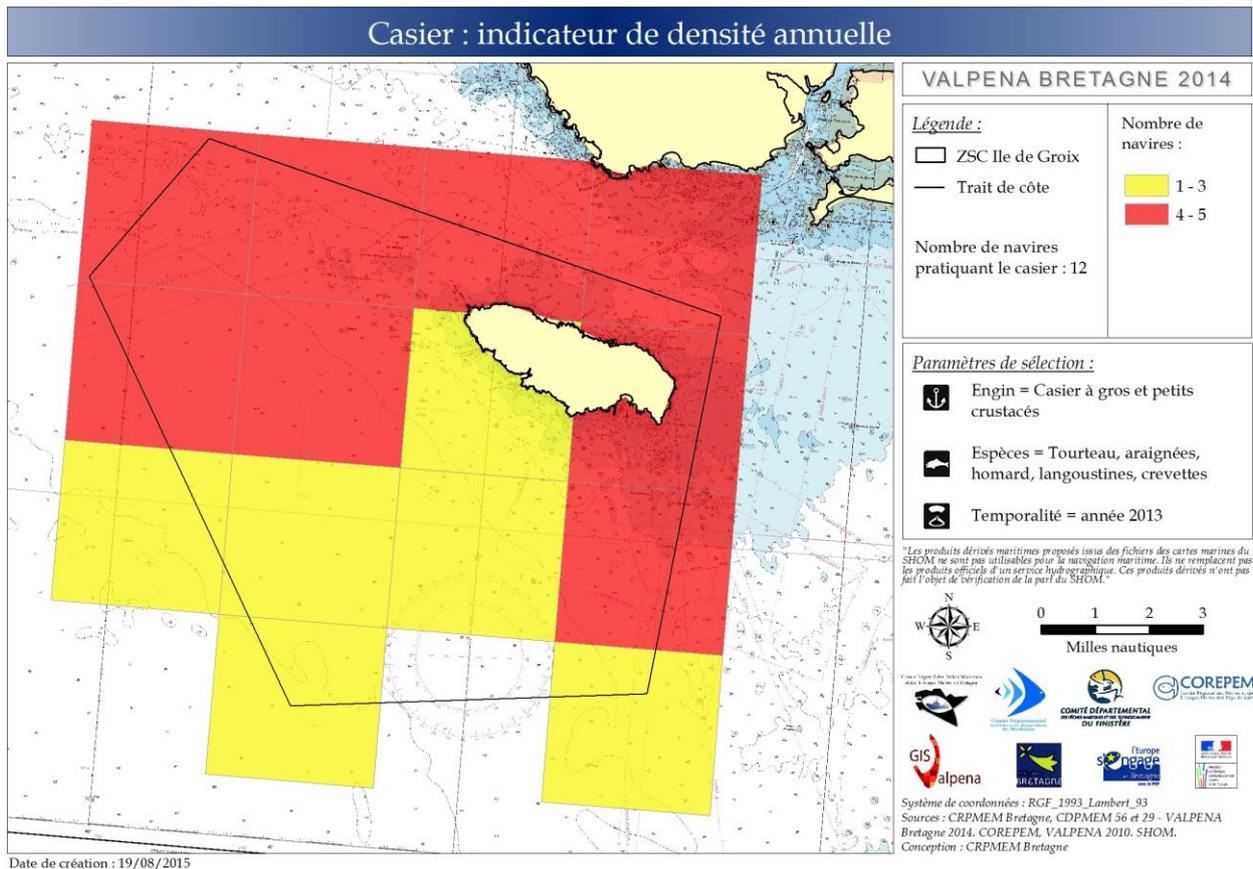


Figure 32 – Indicateur de densité du casier

L'indicateur d'intensité confirme cette tendance, avec un secteur plus fréquenté à l'ouest du site (entre 41 et 50 mois d'activité cumulés) et à l'est (31 à 40 mois).

Données issues des enquêtes VALPENa de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère sur l'année 2013.  
 Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 84% des navires sur l'année 2010.

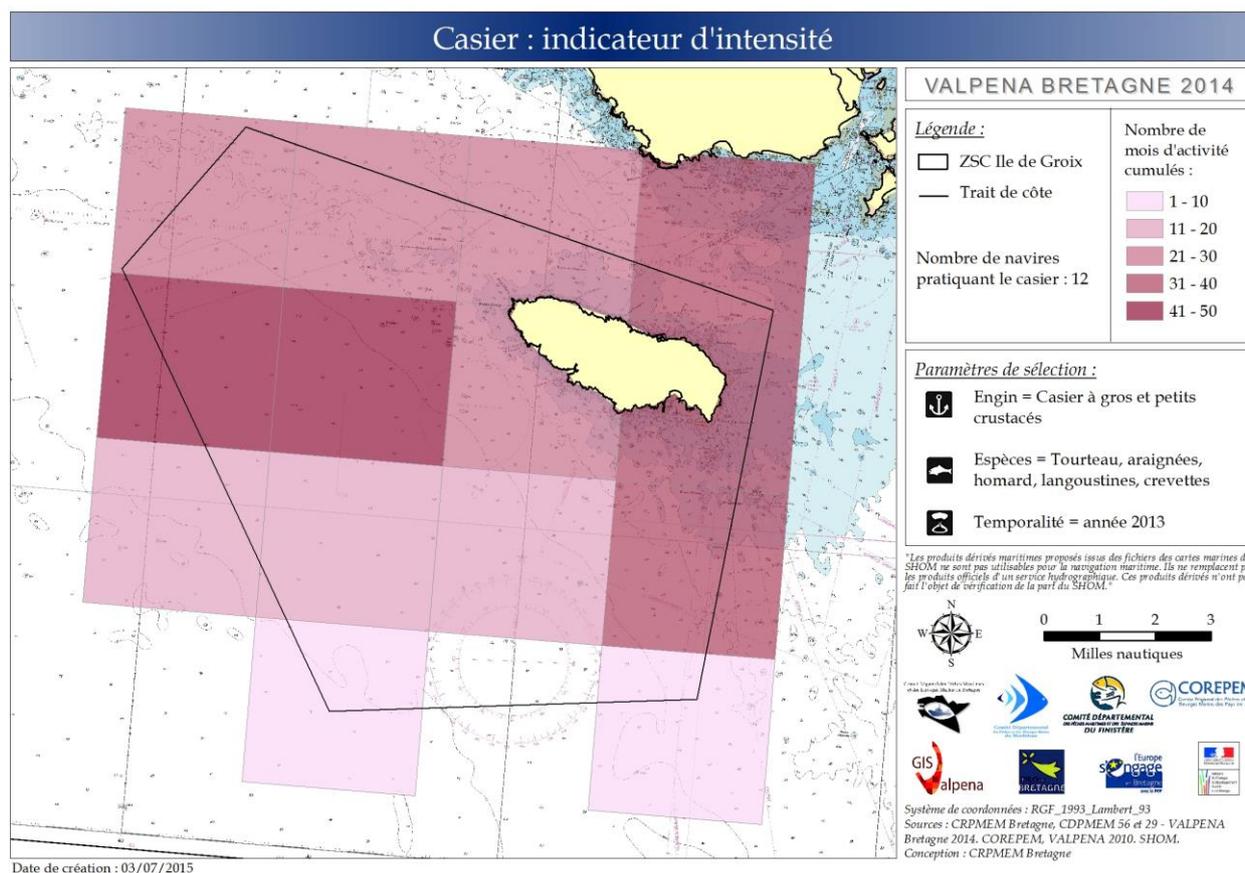


Figure 33 – Indicateur d'intensité du casier

## ANALYSE DE LA DEPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

### Dépendance spatiale pour le casier à gros et petits crustacés :

Classe de dépendance	[0-15[ %	[15-30[ %	[30-50[ %	[50-75[ %	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	0	2	4	5	1	<b>45%</b>

2 navires ont une dépendance spatiale au site inférieure à 30%, donc relativement faible, 4 entre 30 et 50%, et 6 supérieure à 50%, ce qui représente donc une dépendance spatiale importante au site.

### Dépendance temporelle pour le casier à gros et petits crustacés :

Classe de dépendance	[0-15[ %	[15-30[ %	[30-50[ %	[50-75[ %	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	0	0	3	1	8	<b>80%</b>

La flottille de caseyeurs est cependant plus dépendante d'un point de vue temporel puisque les  $\frac{3}{4}$  d'entre eux travaillent plus de 50% de leur temps au sein du site, dont 7 affichent une dépendance temporelle égale à 100%.

Données issues des enquêtes VALPENA de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère sur l'année 2013.  
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 84% des navires sur l'année 2010.

## DEFINITION

Tractée par un navire sur des fonds meubles ou caillouteux à l'aide d'une fune manœuvrée par un treuil, la drague à coquilles Saint-Jacques est une sorte de râteau muni à l'arrière d'un sac en anneaux d'acier. Les dents positionnées sur l'ouverture permettent de ratisser la surface du substrat pour attraper le bivalve.



Coquille Saint-Jacques.  
Photo: D. Ader, doris.ffessm.fr

## FLOTTILLE

Nb de navires en 2013 :	3
Taille :	moins de 12 m.

## DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

Cette pêcherie est très encadrée par les structures professionnelles qui fixent pour chaque campagne un calendrier et des horaires de pêche précis. Elle est également très surveillée et contrôlée par l'Etat. Durant la campagne, les navires sont autorisés à pêcher de 9h à 16h. Ils travaillent avec une ou deux dragues, d'une largeur de 2 mètres maximum.

Cette pêcherie a connu ces dernières années des fermetures répétées pour cause de contamination des coquillages par la phycotoxine amnésiante ASP (*Amnesic Shellfish Poisoning*), produite par la micro-algue *Pseudo-nitzschia*. Ces périodes de contamination des coquilles St-Jacques par la toxine ASP sont connues pour être très longues, puisqu'elles peuvent durer plusieurs mois après la disparition de l'espèce toxique responsable. Depuis 2006, ces épisodes de toxicité ont touché tous les ans les coquilles Saint-Jacques de Bretagne ouest et sud : sur le secteur, les campagnes 2010-11 et 2011-12 ont ainsi été annulées. Ce phénomène engendre de graves conséquences économiques pour les entreprises.

La pêche est autorisée au sein d'un gisement faisant l'objet d'une surveillance sanitaire régulière et dont le périmètre est défini par les structures professionnelles dans le cadre d'une délibération. Ce périmètre intersecte le site Natura 2000 de l'île de Groix dans sa partie nord est.

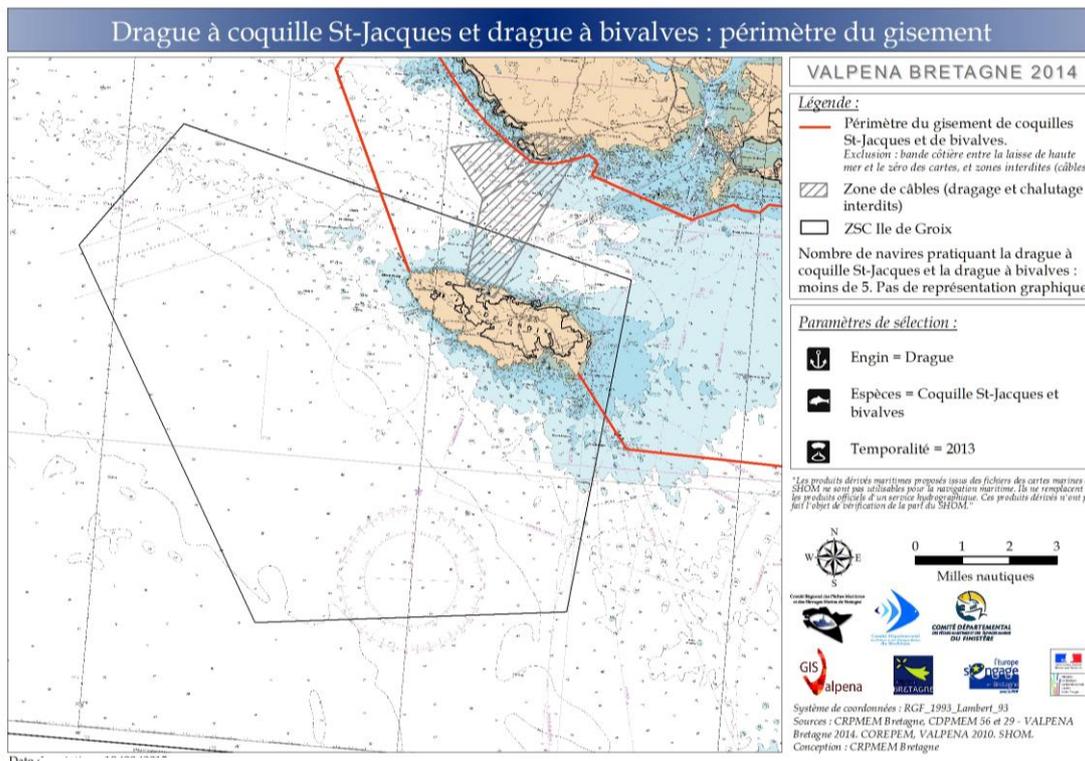


Figure 34 – Périmètre du gisement de coquilles St-Jacques et bivalves

Données issues des enquêtes VALPENA de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère sur l'année 2013.  
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 84% des navires sur l'année 2010.

## SAISON, FREQUENTATION ET DEPENDANCE AU SITE

---

La pêche à la **coquille Saint-Jacques** est **saisonnaire** : chaque année, un calendrier autorise l'ouverture et la fermeture de la campagne qui se déroule généralement entre les mois de **novembre et mai**.

Les navires travaillant sur le site ont une dépendance spatiale inférieure à 30%, dont 1 de 3%.

D'un point de vue temporel, la dépendance est forte pour les 3 navires, avec entre un taux moyen de 75%.

## DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

Tractée par un navire sur des fonds meubles à l'aide d'une fune manœuvrée par un treuil, la drague à bivalves est constituée d'une armature métallique rigide avec des barrettes en acier parallèles, dont la partie inférieure de l'ouverture est munie d'une lame courte et cintrée permettant de racler les bivalves fousseurs dans le substrat.

Sur le site, seul le vernis<sup>13</sup> (*Callista chione*) est ciblé.



Drague à lame. Photo : S.L.

## FLOTTILLE

Nb de navires en 2013 :	1. ↪ Ce navire fait également le métier de la drague à coquille St-Jacques.
Taille :	moins de 12 m.

## DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

Le métier est pratiqué avec une seule drague.

La pêche est autorisée au sein d'un gisement dont le périmètre est défini par les structures professionnelles dans le cadre d'une délibération. Il est identique à celui défini pour la coquille St-Jacques. Ce périmètre intersecte le site Natura 2000 de l'île de Groix dans sa partie nord est.

## SAISON, FREQUENTATION ET DEPENDANCE AU SITE

Le vernis peut être exploité **toute l'année**. Cependant, la pêcherie connaît des périodes de fermeture sanitaire récurrentes pour cause d'efflorescences de phytoplanctons toxiques *Dinophysis*. De manière générale, cette activité est très dépendante de la bonne qualité des eaux côtières.

En 2013, le navire qui a travaillé sur le site a pêché toute l'année.

Le dragueur travaillant sur le site est totalement dépendant d'un point de vue spatial et d'un point de vue temporel.

<sup>13</sup> Espèce de gros bivalve de la famille des Veneridae.

## DEFINITION

---

Le carrelet est un filet soulevé à partir d'un bateau pour pêcher les athérines (*Atherina sp.*) appelées également faux éperlans. Cette activité a lieu principalement au Croisic, en baie de Quiberon et dans le golfe du Morbihan (source SIH).

La pêche au carrelet consiste à déposer un filet lesté sur le fond puis à appâter le poisson. Celui-ci est ensuite capturé lorsque le filet est remonté.

## FLOTTILLE

---

<b>Nb de navires en 2013 :</b>	2. ↳ Les navires pratiquant ce métier sur le site le font en complément d'un autre métier (casier, palangre et ligne).
<b>Taille :</b>	moins de 12 m.

## SAISON, FREQUENTATION ET DEPENDANCE AU SITE

---

Ce métier est saisonnier, il est pratiqué d'avril à septembre.

Les navires qui le pratiquent ont une dépendance spatiale moyenne de 35%, et une dépendance temporelle de 100%.

## DEFINITION

Le **pouce-pied** (*Mittela pollicipes*) est un **crustacé** de la classe des cirripèdes, qui **vit fixé en colonie sur des rochers très exposés à la houle**.

Ce crustacé est très apprécié pour son **goût iodé** : après cuisson, la partie consommée est la partie musculuse du pédoncule.

Espèce à **forte valeur commerciale**, elle est exploitée sur l'île de Groix par quelques pêcheurs professionnels. Les grappes de pouces-pieds sont détachées de la roche à l'aide d'un **marteau ou d'un burin**.



Grappe de pouces-pieds. Photo : S.L.

## FLOTTILLE

Nb de pêcheurs en 2013 :	5.
Taille des navires :	moins de 12 m.

## SAISON, FREQUENTATION ET DEPENDANCE AU SITE

La pêche du pouce-pied est autorisée selon un calendrier précis, qui fixe les jours où celle-ci est ouverte, exceptée en janvier, juillet et août où la pêche est interdite. En 2013, 60 jours de pêche ont été autorisés, mais des opérations de pêche n'ont été réalisées que sur 27 jours seulement.

5 pêcheurs ont déclaré avoir pêché du pouce-pied sur l'île de Groix en 2013. A eux 5, ils ont pêché 1 190 kg de pouces-pieds sur l'île, sur un total de 40 opérations de pêche. Les mois de mai, septembre et décembre ont été les mois de plus fortes productions.

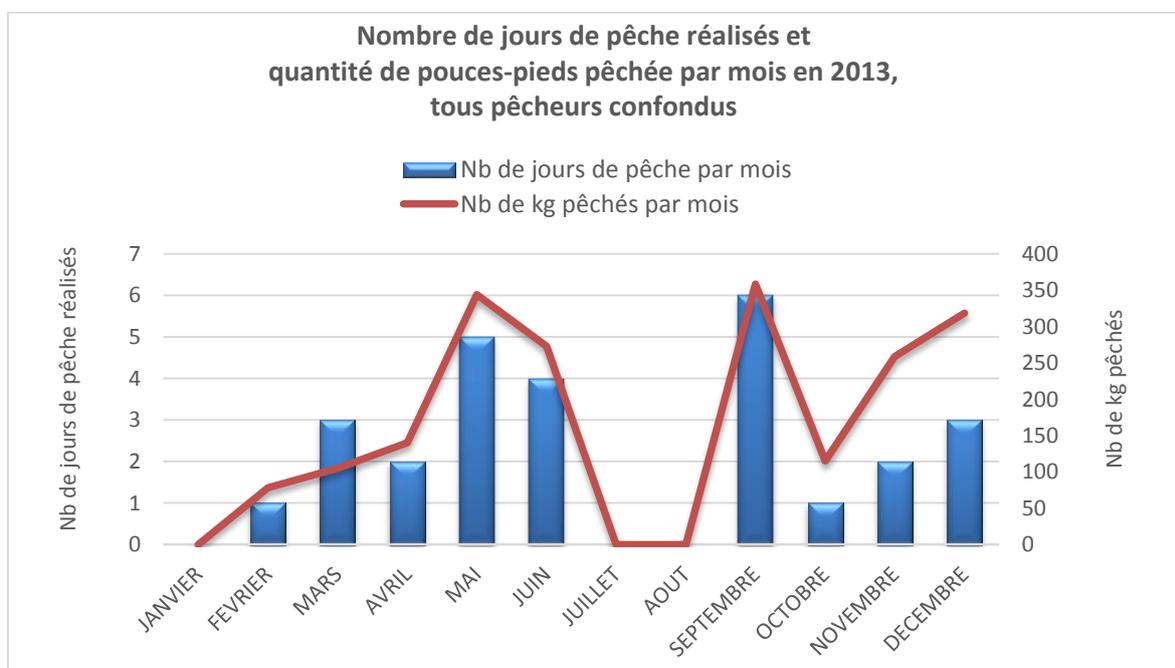


Figure 35 – Graphique du nombre de jours de pêche et des quantités de pouces-pieds pêchées par mois en 2013 sur l'île de Groix

Les 5 professionnels ayant pêché du pouce-pied sur Groix en 2013 sont soit titulaires de la licence Canot, qui leur permet de pratiquer le métier du casier, de la ligne et/ou du filet, soit titulaires du permis de pêche à pied professionnel. Deux d'entre-eux ne pratiquent que la pêche du pouce-pied.

Données issues de Télécapêche sur l'année 2013.

Les pêcheurs prélèvent les pouces-pieds à marée basse, au niveau des étages médio et infralittoral, à l'aide d'un marteau ou d'un burin dont les dimensions maximales ne doivent pas dépasser 50 cm de long et 7 cm de large et la rallonge 50 cm.

Les pouces-pieds sont vendus en direct à des restaurateurs ou sous criée, et une grande partie est expédiée en direction du marché espagnol.

La zone de pêche autorisée au pouce-pied sur l'île de Groix est relativement restreinte, puisque toute la côte nord, comprise entre la pointe de Pen Men et la pointe du Grognon, et la côte sud, comprise entre le méridien passant à 200 m dans l'Est de la pointe St Nicolas, et le méridien de la pointe des Chats, sont interdites à la pêche en tout temps.

Les zones de pêche au pouce-pied à Groix sont réputées particulièrement dangereuses et difficiles d'accès à cause de la houle. Les professionnels sont donc fortement tributaires des conditions de mer pour exercer ce métier.

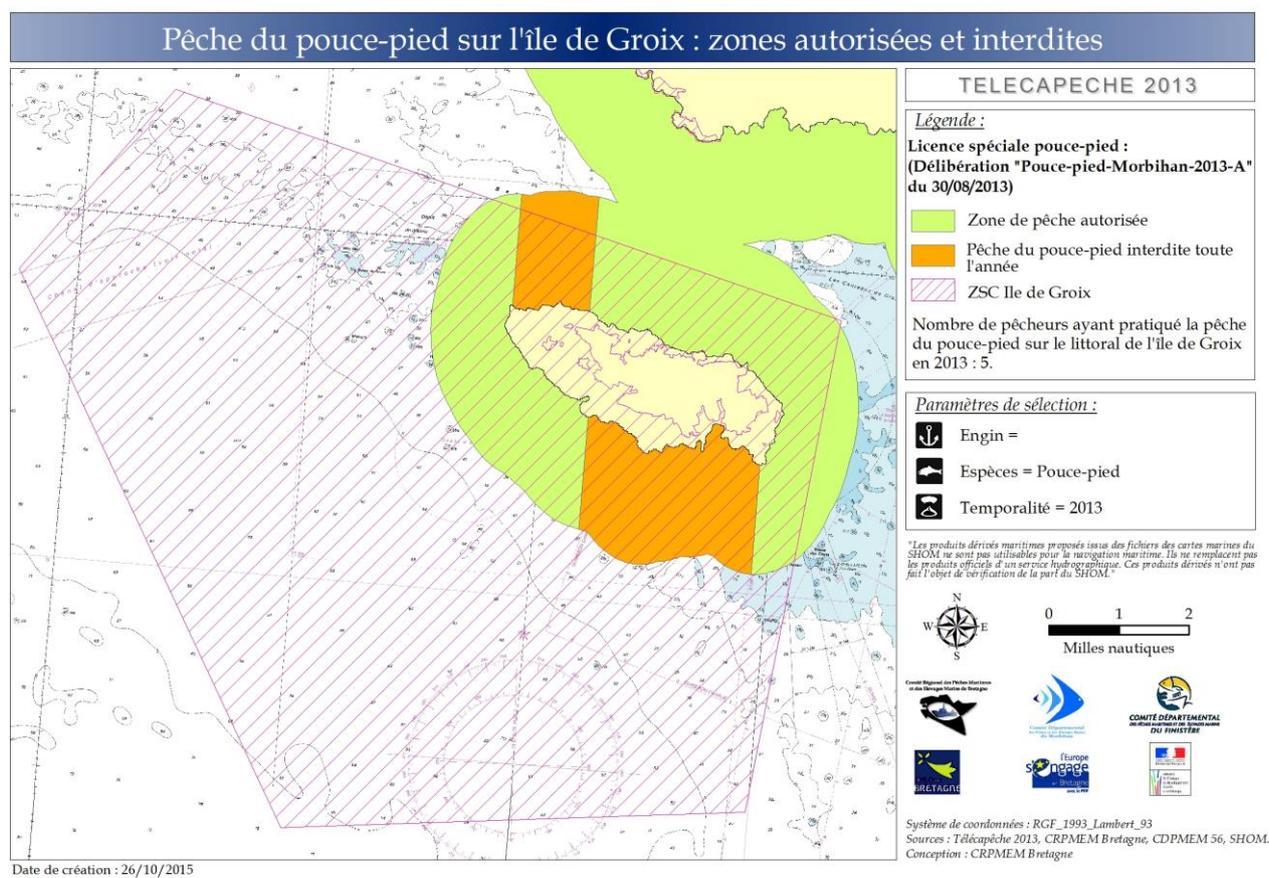


Figure 36 – Carte des zones de pêche au pouce-pied autorisées et interdites sur l'île de Groix

## Liste des sigles et acronymes utilisés

---

AAMP : Agence des aires marines protégées

AMP : Aire marine protégée

CC : Conseils consultatifs

CDPMEM : Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins

CIEM : Conseil international pour l'exploration de la mer

CNPMEM : Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

COREPEM : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de Loire

CRPMEM : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DIRM NAMO : Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest

DLAL : Développement Local par les Acteurs Locaux

DPMA : Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

FEAMP : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (en remplacement du FEP, Fonds européen pour la pêche)

FPC : Flotte de pêche communautaire

GIS : Groupement d'intérêt scientifique

GOV : Grande ouverture verticale

Ifremer : Institut français de recherche de pour l'exploitation de la mer

LHT : Longueur hors tout

LMAP : Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche

OCM : Organisation commune des marchés

OP : Organisation de producteurs

PCP : Politique commune de la pêche

RMD : Rendement maximum durable

SIH : Système d'informations halieutiques

TAC : Total admissible des captures

UE : Union européenne

VALPENA : éVALuation des activités de PEche au regard des Nouvelles Activités

VMS : Vessel Monitoring System

ZPS : Zone de protection spéciale

ZSC : Zone spéciale de conservation

## Table des figures

Figure 1 – Taux d'enquête des données VALPENA mobilisées .....	6
Figure 2 – Mailles Valpena intersectant le site Natura 2000 Ile de Groix.....	7
Figure 3 – Evolution du nombre de navires en Bretagne depuis 1990, par catégorie de longueur .....	8
Figure 4 – Ifremer SIH, 2014. Répartition des navires par catégorie de longueur et par rayon d'action en Bretagne .....	8
Figure 5 – Productions, en tonnage et valeur, pour les navires non-géolocalisés sur le secteur de l'île de Groix. ....	10
Figure 6 – Productions, en tonnage et valeur, pour les navires géolocalisés sur le secteur de l'île de Groix. ....	10
Figure 7 – Spatialisation du temps de pêche estimé (en heures) à l'échelle de 1'1' des navires français géolocalisés sur la zone d'étude en 2012, tous engins confondus. ....	10
Figure 8 – Carte des ports d'attache des 134 navires bretons et ligériens travaillant sur le site Natura 2000 Ile de Groix en 2013 (2010 pour les ligériens) .....	12
Figure 9 – Taille minimum, maximum et moyenne des navires .....	12
Figure 10 – Répartition des navires par classes de taille .....	12
Figure 11 – Indicateur de densité annuelle tous métiers confondus .....	13
Figure 12 – Saisonnalité des navires fréquentant le site Natura 2000 Ile de Groix.....	14
Figure 13 – Indicateur d'intensité annuelle tous métiers confondus. ....	14
Figure 14 – Tableau de synthèse des métiers pratiqués sur le site de Natura 2000 Ile de Groix et effectifs associés.....	15
Figure 15 – Tableau de synthèse des principales réglementations pêche sur le site Natura 2000 Ile de Groix.....	17
Figure 16 – Saisonnalité du chalut de fond.....	20
Figure 17 – Indicateur de densité annuelle du chalut de fond .....	20
Figure 18 – Indicateur d'intensité du chalut de fond .....	21
Figure 19 – Saisonnalité du chalut pélagique .....	23
Figure 20 – Indicateur de densité du chalut pélagique .....	23
Figure 21 – Indicateur d'intensité du chalut pélagique .....	24
Figure 22 – Saisonnalité du filet.....	26
Figure 23 – Indicateur de densité du filet.....	26
Figure 24 – Indicateur d'intensité du filet .....	27
Figure 25 – Saisonnalité de la bolinche .....	29
Figure 26 – Indicateur de densité de la bolinche .....	29
Figure 27 – Indicateur d'intensité de la bolinche .....	30
Figure 28 – Saisonnalité des métiers de l'hameçon .....	32
Figure 29 – Indicateur de densité des métiers de l'hameçon.....	32
Figure 30 – Indicateur d'intensité des métiers de l'hameçon .....	33
Figure 31 – Saisonnalité du casier .....	36
Figure 32 – Indicateur de densité du casier.....	36
Figure 33 – Indicateur d'intensité du casier .....	37
Figure 34 – Périmètre du gisement de coquilles St-Jacques et bivalves .....	38
Figure 35 – Graphique du nombre de jours de pêche et des quantités de pouces-pieds pêchées par mois en 2013 sur l'île de Groix.....	42
Figure 36 – Carte des zones de pêche au pouce-pied autorisées et interdites sur l'île de Groix .....	43